

---

Présidence : Pologne

## 1371<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 28 avril 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 heures

Suspension : 13 heures

Reprise : 15 heures

Clôture : 17 h 20

2. Président : Ambassadeur A. Hałaciński

Président, Fédération de Russie (annexe 1)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **AGRESSION EN COURS DE LA FÉDÉRATION DE  
RUSSIE CONTRE L'UKRAINE**

Président, Ukraine (annexe 2), France-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Monaco, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (annexe 3), États-Unis d'Amérique (annexe 4), Royaume-Uni (annexe 5), Albanie (annexe 6), Suisse (PC.DEL/614/22 OSCE+), Turquie (annexe 7), Canada (annexe 8), Norvège (annexe 9), Géorgie (annexe 10), Islande (annexe 11), Lettonie (annexe 12), Biélorussie, Assemblée parlementaire de l'OSCE (PA.GAL/21/22 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU CHEF DE LA MISSION DE L'OSCE  
EN MOLDAVIE**

Président, Chef de la Mission de l'OSCE en Moldavie (PC.FR/6/22 OSCE+), France-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Turquie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de

stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/628/22), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/608/22), Royaume-Uni, Fédération de Russie (PC.DEL/609/22 OSCE+) (PC.DEL/610/22 OSCE+), Suisse (PC.DEL/615/22 OSCE+), Turquie (PC.DEL/633/22 OSCE+), Norvège (PC.DEL/617/22), Canada (PC.DEL/612/22/Corr.1 OSCE+), Ukraine, Moldavie (annexe 13)

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Crimes en cours commis par l'Ukraine contre la population civile avec l'appui d'une alliance occidentale d'États participants de l'OSCE* : Fédération de Russie (annexe 14), France-Union européenne, Lituanie, Allemagne, Président
- b) *Violations flagrantes et persistantes des droits de la population russe et russophone dans certains États participants* : Fédération de Russie (PC.DEL/622/22) (PC.DEL/623/22), France-Union européenne, République tchèque, Président
- c) *Condamnation de M. O. Kavala* : France (également au nom de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, de la Croatie, de Chypre, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, de la Finlande, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, de Malte, de Monaco, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Slovénie et de la Suède) (annexe 15), Suisse (PC.DEL/619/22 OSCE+), Islande (annexe 16), Turquie (annexe 17)

Motion d'ordre : Lituanie

Point 4 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

- a) *Élaboration d'un plan de retrait pour la clôture de la Mission spéciale d'observation en Ukraine* : Président, Secrétaire générale, France-Union européenne, Fédération de Russie (annexe 18), Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/626/22)
- b) *Conférence internationale des donateurs pour l'Ukraine, prévue à Varsovie et par visioconférence le 5 mai 2022* : Président
- c) *Visite du Président en exercice, S.E. M. Z. Rau, en Inde du 25 au 27 avril 2022* : Président
- d) *Conversation téléphonique entre le Président en exercice, S. E. M. Z. Rau, et le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, S. E. M. A. J. Blinken, le 25 avril 2022* : Président

- e) *Communiqué de presse conjoint du Président en exercice, S. E. M. Z. Rau, et de la Secrétaire générale de l'OSCE, M<sup>me</sup> H. M. Schmid, demandant la libération des membres nationaux de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine détenus dans les territoires ukrainiens temporairement occupés, publié le 24 avril 2022 : Président*
- f) *Préoccupation exprimée par la Présidence polonaise de l'OSCE concernant les déclarations faites par la Fédération de Russie sur la situation alléguée de la population russophone en Moldavie, publiées le 22 avril 2022 : Président*
- g) *Entretiens entre le Président en exercice, S.E. M. Z. Rau, la Ministre des affaires étrangères de la Suède, S.E. M<sup>me</sup> A. Linde, le Ministre des affaires étrangères de la Macédoine du Nord, S.E. M. B. Osmani, et le Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, S.E. M. D. Kuleba, tenus à Rzeszów (Pologne), le 8 avril 2022 : Président*
- h) *Réunions du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, ainsi que contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des chrétiens et des membres d'autres religions ; du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans ; et du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la lutte contre l'antisémitisme, avec des représentants du Conseil de l'Europe, du Commissaire aux droits de l'homme, de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance et du Comité sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, tenues à Strasbourg les 11 et 12 avril 2022 : Président*
- i) *Déclaration conjointe du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, ainsi que contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des chrétiens et des membres d'autres religions ; du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans ; du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la lutte contre l'antisémitisme ; et du Représentant spécial du Conseil de l'Europe sur les crimes de haine antisémites et anti-musulmans et toute forme d'intolérance religieuse, intitulée « La Russie doit mettre fin à l'agression et à la destruction des sites religieux et des lieux de culte » et publiée le 13 avril 2022 : Président*

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit de la Secrétaire générale (SEC.GAL/50/22 OSCE+) : Secrétaire générale*
- b) *Élaboration d'un plan de retrait pour la clôture de la Mission spéciale d'observation en Ukraine : Secrétaire générale (SEC.GAL/52/22 OSCE+)*

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 5 mai 2022, à 10 heures, Neuer Saal et par visioconférence



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.JOUR/1371

28 April 2022

Annex 1

FRENCH

Original: RUSSIAN

---

**1371<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1371 du CP, point 2

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Monsieur le Président,

Une fois encore, nous ne pouvons accepter le premier point de l'ordre du jour de la séance du Conseil permanent proposé aujourd'hui par la Présidence. Nous continuons de considérer que cette approche est une tentative délibérée d'« Ukrainiser » le travail du principal organe décisionnel de l'OSCE et de subordonner toutes les activités actuelles de l'Organisation à cette logique.

Nous exigeons le strict respect des Règles de procédure qui ont été convenues collectivement et qui définissent les responsabilités de la Présidence dans l'élaboration de l'ordre du jour des séances du Conseil permanent (paragraphe IV.1(C)1 et IV.1(C)3). En outre, nous rappelons une fois de plus la nécessité de respecter les lignes directrices relatives au mandat de la Présidence en exercice approuvées par la décision adoptée par le Conseil ministériel à Porto en 2002 (paragraphe 2). Les actions actuelles de la Présidence sont manifestement incompatibles avec les positions convenues par tous les États participants et ne tiennent pas compte de tout l'éventail de leurs opinions.

Nous demandons que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance du Conseil permanent de ce jour.

Je vous remercie de votre attention.



---

**1371<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1371 du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION UKRAINIENNE**

Monsieur le Président,

Cette semaine, les agences ukrainiennes concernées ont permis à Kira, 12 ans, de rejoindre son grand-père à Kiev.

Elle avait été déportée par la Russie à Donetsk, en territoire occupé, après la mort de son père, un champion ukrainien de water-polo et ancien capitaine de l'équipe nationale d'Ukraine, tué par des soldats russes à Marioupol.

Dans le même temps, il convient d'accorder une attention particulière à l'histoire poignante de la déportation forcée vers la Russie de dizaines de milliers d'Ukrainiens des territoires temporairement occupés de l'Ukraine. Le retour de ces personnes dans leur pays d'origine sera une épreuve difficile pour nos citoyens.

Le retour des personnes déportées nécessitera également la participation active et engagée des institutions internationales.

J'appelle les structures de l'OSCE à suivre de près les déportations forcées, qui constituent un crime de guerre, afin d'élaborer et de mettre en œuvre les mesures concrètes appropriées pour relever ce défi.

Dans le cadre de sa politique traditionnelle qui consiste depuis plusieurs siècles à expulser des nations entières de leur patrie, la Russie a mis en place des « camps de filtration », notamment près de Marioupol.

Il ne s'agit en fait que de camps de concentration similaires à ceux que les nazis et les Soviétiques avaient construits dans le passé pour briser la volonté des individus ou les exterminer.

Le fait que les Russes déportent des enfants, dans le but de leur faire oublier où se trouve leur foyer et d'où ils viennent, est particulièrement préoccupant.

La Russie vise également à détruire l'identité ukrainienne. Dans tous les territoires occupés, la Russie interdit l'utilisation de la langue ukrainienne et des livres en ukrainien,

met en place un enseignement en langue russe et impose le système russe de dogme idéologique.

La politique russe à l'égard de l'Ukraine continue d'être axée sur l'extermination, la déportation et l'effacement culturel. Comme il y a des décennies. Comme il y a des siècles.

Depuis 2014, la péninsule de Crimée, temporairement occupée, est devenue un autre terrain d'expérimentation de cette politique.

La semaine dernière, la condamnation de M. Mustafa Dzhemilev, le chef des Tatars de Crimée, nous a rappelé que la Russie continue de persécuter ces populations, de les expulser ou de les forcer à fuir la péninsule occupée.

Le Kremlin reproduit les pires politiques criminelles du régime soviétique qui, en 1944, a expulsé de leur terre natale de Crimée des centaines de milliers de Tatars, dont Mustafa Dzhemilev, âgé de 7 mois, et sa famille.

Aujourd'hui, l'histoire se répète. Depuis le début de l'occupation temporaire de la Crimée, plus de 64 000 citoyens ukrainiens ont été contraints de quitter la péninsule.

Chers collègues,

Je tiens à vous rappeler une autre histoire tragique, celle de Kira, âgée de 3 mois, qui a été tuée avec sa mère et sa grand-mère à Odessa le samedi saint.

Imaginez. En une seconde, un missile russe a tué des membres de trois générations d'une famille.

Ce jour-là, sept missiles ont frappé Odessa.

Alors que la guerre d'agression totale entre dans son troisième mois, la Russie continue de terroriser les Ukrainiens en lançant constamment des attaques de missiles.

Ainsi, les sirènes de raids aériens ont retenti plus de trois cents fois à Kiev, et leur durée totale a dépassé cinq cents heures, soit environ 40 % du temps total de tous les jours de guerre écoulés.

La Russie a également recours au terrorisme nucléaire. À l'occasion du 36<sup>e</sup> anniversaire de la tragédie de Tchernobyl, la Russie a tiré deux missiles au-dessus de la centrale nucléaire de Zaporijia.

Les missiles volant à basse altitude mettent en danger la sécurité de l'usine et du monde entier.

Dans le même temps, Kharkiv et sa région restent constamment la cible de tirs d'artillerie. Les régions de Lougansk et de Donetsk font également l'objet d'attaques intensives.

La Russie continue de détruire les infrastructures critiques de l'Ukraine. Rien que le 25 avril, cinq gares ferroviaires des régions centrale et occidentale de l'Ukraine ont été touchées en l'espace d'une heure.

Hier, un pont ferroviaire de la région d'Odessa a été touché une deuxième fois.

Des attaques aveugles continuent de coûter la vie à des civils pacifiques, notamment des enfants.

Selon le Bureau du Procureur général, 215 enfants ont été confirmés tués à ce jour et plus de 390 blessés. Les chiffres réels pourraient toutefois être beaucoup plus élevés puisque de nouvelles fosses communes et de nouveaux lieux de sépulture sont découverts.

Tout en commettant des crimes et des meurtres, les envahisseurs russes poursuivent leurs préparatifs en vue d'organiser des « référendums » dans les zones temporairement occupées du sud de l'Ukraine.

En réalité, la Russie écrit le même scénario qu'en 2014 en Crimée et dans les régions ukrainiennes de Lougansk et de Donetsk.

Néanmoins, les Ukrainiens continuent d'opposer une ferme résistance aux administrations de l'occupation russe. Hier, le 27 avril, les Ukrainiens sont descendus dans les rues de Kherson pour protester contre les plans visant à organiser un référendum fictif.

Des manifestants pacifiques ont été attaqués et un certain nombre d'entre eux ont été blessés, ce qui montre bien que Moscou a commencé à préparer un programme de falsification flagrante visant à mettre en place des « républiques populaires » dans le sud de l'Ukraine.

Tous les résultats de ce « plébiscite » orchestré seront nuls et non avendus. En même temps, ces plans prouvent une fois de plus que l'objectif de Poutine est de diviser les Ukrainiens et de briser l'Ukraine.

Dans une interview menée en début de semaine, Nikolaï Patrouchev, l'un des plus proches alliés de Vladimir Poutine, a confirmé ces plans en menaçant l'Ukraine de partition.

Parallèlement, les déclarations du commandement militaire russe annonçant son intention de s'emparer de toute la partie méridionale de l'Ukraine et de créer un couloir terrestre vers la région transnistrienne de la Moldavie ont coïncidé avec l'aggravation de la situation en matière de sécurité.

Nous demandons à la partie russe de cesser d'orchestrer des provocations visant à provoquer l'instabilité dans la région moldave de Transnistrie.

Nous tenons également à noter que la semaine dernière, le commandement militaire russe a déclaré que les droits des russophones y auraient été violés.

Or nous avons vu à maintes reprises que la Russie se sert de la langue russe comme arme contre ses voisins afin de justifier ses revendications territoriales et ses ambitions néo-impérialistes.

Dans ce contexte, nous comptons sur une réaction appropriée du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales. Le temps de la diplomatie discrète est révolu.

Le seul territoire pour lequel nous devrions, avec l'OSCE, nous préoccuper activement des droits des russophones est la Russie elle-même, où il n'y a pas de place pour les droits de l'homme ni de liberté de choix.

Outre la langue, la Russie a également montré qu'une autre de ses armes – l'approvisionnement en gaz naturel et en pétrole – lui permet d'interrompre les livraisons de gaz à un certain nombre de pays d'Europe. Nous connaissons ces coupures et les subissons depuis longtemps. Toutefois, en agissant ainsi, la Russie a également montré à quel point elle n'est pas fiable en tant que fournisseur d'énergie.

Elle n'est pas non plus un État participant fiable de l'OSCE, car elle se sert exclusivement de l'Organisation comme moyen de diffuser sa propagande.

En outre, la Russie a défié et humilié l'OSCE en lançant des attaques contre le personnel local de la Mission spéciale d'observation en Ukraine.

Nous remercions la Présidence et la Secrétaire générale de l'OSCE pour leur déclaration commune à cet égard. Cette initiative était opportune et appropriée.

Après tout, il s'agit de la vie de ces personnes et de leur santé.

Les membres du personnel de la MSO subissent des pressions physiques et psychologiques de la part des envahisseurs russes qui veulent les contraindre à s'incriminer eux-mêmes.

La Russie tente de calomnier la MSO dans le but de dissimuler le rôle destructeur qu'elle a joué dans les activités de la Mission et de bloquer un règlement pacifique du conflit armé russo-ukrainien au cours des huit dernières années.

La Russie doit mettre fin à ces attaques et en rendre compte, si nécessaire en réexaminant le rôle qu'elle joue et la position qu'elle occupe au sein de l'OSCE.

Chers collègues,

Marioupol continue d'être une plaie vive de l'Ukraine.

Plus de six cents défenseurs ukrainiens blessés et plus d'un millier de civils locaux sont piégés dans l'aciérie Azovstal.

L'usine est presque détruite. Rien que dans la nuit du 26 avril, 35 bombes puissantes ont été larguées sur le site industriel, qui reste un abri pour de nombreux résidents de Marioupol.

Je tiens donc à répéter une question que j'ai posée à la séance précédente du Conseil permanent. Pourquoi les militaires russes continuent-ils d'attaquer Azovstal alors que leur président leur a clairement donné l'ordre de cesser les bombardements ?

Le Président russe aurait-il perdu le contrôle de sa propre armée ? Ou est-ce que Poutine voulait juste nous tromper, comme il le fait d'habitude, afin de détourner notre attention ?

S'agit-il du même genre de subterfuge que les Russes utilisent pour annoncer l'ouverture de « couloirs humanitaires » ?

Malheureusement, nous connaissons la valeur de la parole des Russes. Ils ne la respectent pas.

Nous nous souvenons tous très bien de ce qu'il s'est passé à Ilovaïsk, lorsque la Russie a promis un couloir vert aux défenseurs de l'Ukraine avant de les exécuter froidement en tirant sur les convois d'évacuation.

Marioupol est également une manifestation de la souffrance et de la douleur de l'Ukraine occupée.

Cette semaine, nous avons également appris que deux petites filles talentueuses, Yelizaveta et Sonya, ont été tuées à Marioupol.

Elles étaient actrices au théâtre de Marioupol, où elles ont toutes deux joué le rôle de Lucy dans *Le lion, la sorcière et l'armoire magique*, qui est une mise en scène d'un conte fantastique pour enfants de C. S. Lewis.

Il est symbolique que l'idée de ce conte ait été conçue peu de temps après le début de la Seconde Guerre mondiale lorsque des enfants ont été contraints de fuir Londres à cause des raids aériens nazis.

Il est consternant que Poutine veuille faire ressurgir aujourd'hui les fantômes du passé en essayant de remodeler l'Europe et le monde à son image.

Cependant, les enseignements tirés de la Seconde Guerre mondiale nous montrent ce qu'il faut faire pour arrêter ce mal absolu. Il faut pour cela renforcer les sanctions, améliorer les capacités de défense de l'Ukraine et « dépoutiniser » la politique mondiale.

Et grâce à nos efforts communs, à notre solidarité et à notre unité, nous pensons que Marioupol peut devenir un symbole de la résistance menée par le monde libre.

Je vous prie d'annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



---

**1371<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1371 du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE**

La délégation de la France, en sa qualité de pays assumant la Présidence de l'UE, a donné la parole au représentant de l'Union européenne, qui a fait la déclaration suivante :

Depuis plus de deux mois, la Russie attaque un État voisin souverain, démocratique et pacifique, l'Ukraine. L'agression de la Russie a déclenché la plus grande vague de réfugiés fuyant une agression brutale en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Au moins 4 000 civils ont été tués, dont de nombreux enfants. Des villes entières comme Marioupol ont été réduites en cendres par les forces armées russes, tandis que la Russie a fait obstacle à toute tentative de parvenir à un accord visant à garantir un passage sûr pour les civils, et que des informations font état de plusieurs fosses communes à la périphérie de la ville. La Russie n'a même pas répondu à l'appel lancé par le Secrétaire général de l'ONU en faveur d'un cessez-le-feu humanitaire de quatre jours pendant la Semaine sainte orthodoxe de Pâques. Des massacres ont été commis à Boutcha, Borodianka, Irpin, Hostomel et dans d'autres lieux, et chaque jour, des populations et des infrastructures civiles seraient délibérément ciblées par les attaques indiscriminées de la Russie, dernièrement à Odessa. Les tentatives russes visant à détruire les infrastructures ferroviaires ukrainiennes, par exemple dans les régions de Lviv, Jitomir, Rivne, Dnepropetrovsk, Donetsk et Vinnytsia, font aussi des victimes civiles et entravent les déplacements vers des lieux sûrs. Nous sommes horrifiés par les nombreux témoignages personnels et informations provenant de régions sous occupation russe concernant des expulsions forcées vers la Russie mais aussi vers des « camps de filtration ». Nous sommes également atterrés par le recours systématique à la violence, notamment la violence sexuelle, le viol et la torture commis par les forces armées russes contre la population civile, dont beaucoup constitueraient des crimes de guerre. Les responsables seront tenus de rendre des comptes.

Plus de 5,2 millions de personnes ont fui à l'étranger pour échapper à la guerre d'agression de la Russie, tandis que des millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays. Ces déplacements massifs comportent de nombreux risques pour la sécurité, notamment un risque accru, en particulier pour les femmes et les filles, de vulnérabilité à la violence sexuelle et à la traite des êtres humains. La situation des personnes appartenant à des groupes vulnérables, notamment les enfants non accompagnés et séparés, les personnes placées en institution, les personnes âgées et les personnes handicapées, requiert une attention particulière. L'Union européenne et ses États membres continueront de soutenir l'Ukraine et le peuple ukrainien de toutes les manières possibles. Nous fournissons donc un abri ainsi

qu'une aide humanitaire, médicale et financière à ceux qui fuient les violences russes, et nous leur donnons accès à l'éducation et au marché de l'emploi. Les États membres de l'Union européenne, en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres organismes compétents, veilleront également à ce qu'une réponse rapide et concrète soit apportée aux besoins des enfants et de leur famille, en accordant une attention particulière aux enfants non accompagnés.

En outre, l'Union européenne condamne fermement la détention de membres de la Mission spéciale d'observation en Ukraine (MSO) par des formations armées soutenues par la Russie dans les régions ukrainiennes de Donetsk et de Lougansk. Cette détention est totalement inacceptable et nous nous associons au Président en exercice, M. Rau, Ministre polonais des affaires étrangères, et à la Secrétaire générale de l'OSCE, M<sup>me</sup> Schmid, pour demander leur libération immédiate. Les membres nationaux de la MSO demeurent sous protection juridique fonctionnelle bien que le mandat de la mission n'ait pas été prorogé. Nous condamnons également les actes déplorables d'intimidation et de harcèlement ainsi que les discours publics hostiles visant la MSO et son personnel. Cela doit cesser immédiatement. La MSO a accompli un travail précieux en recueillant des informations objectives, en établissant des rapports impartiaux, ainsi qu'en facilitant le dialogue entre les parties et en négociant des cessez-le-feu locaux.

Nous réitérons également notre ferme condamnation des tentatives de la Russie de mettre en place des structures administratives alternatives illégitimes à Kherson, Marioupol et dans d'autres villes d'Ukraine. Toute tentative de la Russie de mener des « référendums » par le recours à la force afin de proclamer de nouvelles « républiques populaires » est d'autant plus illégale et vaine que nous ne reconnaitrons pas ces entités. Nous demandons à la Russie de libérer immédiatement tous les représentants ukrainiens démocratiquement élus qu'elle maintient en détention.

Au milieu de cette effroyable tragédie humaine, la guerre du Président Poutine vise également à saper l'identité, l'histoire et la culture singulières de l'Ukraine, ce qui constitue une menace pour son patrimoine culturel. L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a confirmé qu'au moins 53 lieux historiques, bâtiments religieux et musées ont été endommagés à ce jour lors de l'agression militaire de la Russie. Des centres-villes historiques, notamment à Tchernihiv et Kharkiv, ont été touchés par des frappes aériennes russes, le Mémorial de l'Holocauste Babi Yar à Kiev et le Centre du Mémorial de l'Holocauste à Drobitsky ont été attaqués, tout comme le Musée historique et d'histoire locale d'Ivankiv, détruisant des œuvres précieuses de l'artiste populaire du XX<sup>e</sup> siècle Maria Prymachenko. L'agression de la Russie met également en danger des lieux du patrimoine culturel de l'UNESCO et nous sommes particulièrement préoccupés par le risque de pillage et de trafic illicite de biens culturels ukrainiens ainsi que par la perte potentielle d'archives et de bibliothèques. Nous rappelons que la Russie est tenue par la Convention de La Haye de 1954 de protéger les biens culturels en période de conflit armé, et que le fait de diriger intentionnellement des attaques contre un site du patrimoine culturel protégé constitue un crime de guerre. Nous exigeons que la Russie cesse immédiatement ses attaques contre les lieux du patrimoine culturel.

En outre, l'Union européenne dénonce catégoriquement la campagne de désinformation menée par la Russie, notamment les affirmations sans fondement et les

fausses allégations selon lesquelles l'Ukraine se préparerait à utiliser des armes chimiques ou développerait des armes biologiques. L'Ukraine s'acquitte pleinement des obligations qui lui incombent au titre de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes bactériologiques ou à toxines. En revanche, la Russie a utilisé à maintes reprises des armes chimiques ces dernières années, en violation de ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques. L'Union européenne rappelle à la Russie qu'il est de la plus haute importance de respecter les obligations qui découlent des traités internationaux pertinents.

Le respect de la vie et de la dignité humaine constitue la base de tous les droits humains et des libertés fondamentales. Nous appelons la Russie à accorder ces droits et libertés à ses propres citoyens. L'Union européenne déplore la décision du Ministère russe de la justice d'ordonner la dissolution de 15 organisations largement reconnues, dont un grand nombre d'organisations non gouvernementales et de fondations de premier plan ainsi que de groupes internationaux de défense des droits humains. Ce geste cynique visant à museler toute tentative d'examen public et toute position divergente renforce encore l'isolement de la Russie. En outre, nous déplorons la détention de Vladimir Kara Murza, militant des droits de l'homme, journaliste et homme politique, qui fait actuellement l'objet d'un procès fondé uniquement sur des accusations politiques. Nous déplorons également la condamnation de Mustafa Dzhemilev, chef des Tatars de Crimée, qui a été condamné pour des motifs douteux sur la péninsule de Crimée illégalement annexée.

L'Union européenne condamne avec la plus grande fermeté la guerre d'agression préméditée, non provoquée, injustifiée et brutale menée par la Russie contre l'Ukraine. Nous exigeons que la Russie cesse immédiatement et sans condition ses actions militaires et retire l'intégralité de ses troupes et équipements de l'ensemble du territoire de l'Ukraine, y compris de la péninsule de Crimée illégalement annexée. La Russie doit également fournir de toute urgence des voies d'accès sûres, à la fois pour les civils qui doivent être évacués vers d'autres parties de l'Ukraine et pour ceux qui apportent une aide humanitaire. Nous réitérons également notre appel à la Biélorussie pour qu'elle cesse de permettre l'agression russe et respecte ses obligations internationales. L'Union européenne continuera de soutenir fermement l'Ukraine et fera progresser, de toute urgence, les travaux relatifs à de nouvelles sanctions à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie. Nous continuerons d'être pleinement solidaires avec l'Ukraine et le peuple ukrainien et de les soutenir activement jusqu'à ce qu'ils l'emportent.

Je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

La République de Macédoine du Nord<sup>1</sup>, le Monténégro<sup>1</sup> et l'Albanie<sup>1</sup>, pays candidats, la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, la Géorgie, Andorre, Monaco et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration.

---

1 La République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie continuent de faire partie du processus de stabilisation et d'association.

---

**1371<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1371 du CP, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION**  
**DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

Merci, Monsieur le Président.

Alors que nous entrons dans le troisième mois de la guerre d'agression non provoquée de la Russie, l'Ukraine reste plus forte, unie et résolue que jamais. Le peuple ukrainien continue de repousser la campagne barbare d'intimidation et d'asservissement de la Russie. Au cours des deux derniers mois, les courageux défenseurs de l'Ukraine ont repoussé les attaques brutales de la Russie contre Kiev et Kharkiv et repoussé les forces russes au-delà de la frontière. La Russie échoue, et l'Ukraine réussit. Mais les coûts humains et humanitaires de l'assaut de la Russie ont été énormes : Boutcha, Borodyanka, Mariupol et Irpin ne sont – tragiquement – que les premières des nombreuses municipalités qui érigeront un jour des monuments en l'honneur des victimes des atrocités commises par la Russie.

Monsieur le Président,

Le courage et la solidarité du peuple ukrainien dans sa résistance à l'agression monstrueuse de la Russie continuent d'inspirer le monde. Face à la résistance déterminée de l'Ukraine, les forces de Poutine recentrent leur campagne brutale sur le sud et l'est de son territoire. Dans sa tentative d'assujettir ces parties du territoire ukrainien, le Kremlin réutilise un bon vieux scénario qui reprend des chapitres les plus sombres de l'histoire.

Nous disposons d'informations selon lesquelles la Russie prévoit de poursuivre son invasion de l'Ukraine en visant une capitulation forcée du gouvernement ukrainien démocratiquement élu, notamment la dissolution de toutes les administrations locales du pays. De nouvelles structures de gouvernance devaient être mises en place dans les territoires « libérés » sous contrôle russe.

Des plans pour un nouveau gouvernement et une nouvelle constitution sont en cours d'élaboration par des responsables russes et des « séparatistes ». Ils comprennent un moratoire destituant les dirigeants ukrainiens légitimes et excluant ceux qui soutiennent le gouvernement légitime de l'Ukraine de tout poste de direction.

Tout cela sort tout droit du scénario russe. En effet, la Russie a exploité à plusieurs reprises de faux processus « électoraux » en vue d'imposer de « nouvelles réalités »,

notamment la tenue de référendums fictifs dans le but de donner un semblant de légitimité à l'assujettissement. Nous l'avons vu à plusieurs reprises en 2014, lorsque le Kremlin a organisé des « référendums » dans les régions ukrainiennes de Crimée, Lougansk et Donetsk en affichant à chaque fois des pourcentages élevés fallacieux de soutien public. La réalité est que la Russie a installé des régimes fantoches dépendant des pots-de-vin russes, et a orchestré des « conseils du peuple » nébuleux pour créer de fausses constitutions, tout cela dans le but de donner un air de légitimité à ces simulacres. La Russie a en outre soumis la population locale à une intense désinformation qui prétend que le gouvernement ukrainien légitime est issu d'un coup d'État d'inspiration occidentale. Tout cela est faux. Pourtant, le danger est devenu manifeste au fil du temps et constitue un sérieux avertissement quant aux prochaines mesures que la Russie pourrait prendre dans les nouveaux territoires ukrainiens conquis par la force.

Monsieur le Président,

Il est possible que le Kremlin se prépare à organiser de faux référendums dans les zones du sud et de l'est de l'Ukraine qu'il a illégalement saisies depuis le 24 février. Il s'agit encore une fois d'une vaine tentative de légitimer son invasion illégale et d'affirmer son contrôle sur ces zones, un contrôle qui résulte de l'usage brutal de la force russe contre l'Ukraine. Mardi, les forces russes ont affirmé qu'elles avaient « libéré » la région de Kherson dans le sud de l'Ukraine et ont ensuite décrété qu'elles allaient commencer à utiliser le rouble russe. Nos collègues ukrainiens ont averti que la Russie pourrait bientôt organiser un référendum fictif à Kherson, en « demandant aux résidents » s'ils approuvaient « l'indépendance » d'une entité appelée « la République populaire de Kherson ». Bien sûr, aucune entité de ce type n'existe en dehors du faisceau de mensonges du Kremlin. Et la communauté internationale doit dire clairement qu'un tel référendum ne sera jamais considéré comme légitime, tout comme le peuple ukrainien a déjà fait savoir qu'il ne soutiendra jamais cette invasion russe.

Malheureusement, ces mensonges ont des conséquences réelles. Les référendums falsifiés et illégitimes seront sans aucun doute accompagnés d'une vague d'abus contre ceux qui cherchent à contrer ou saper les plans de Moscou.

En outre, il faut s'attendre à ce que la Russie intensifie ses transferts forcés de populations locales des régions du sud et de l'est de l'Ukraine vers la Russie ou des parties du Donbass contrôlées par la Russie *via* des « camps de filtration ». Selon des informations crédibles, les forces russes rassemblent les populations civiles locales dans ces zones, les retiennent dans ces camps et les interrogent brutalement sur leurs liens supposés avec le gouvernement ukrainien légitime ou les médias indépendants. D'autres informations alarmantes rapportent que des personnes soupçonnées d'avoir de tels liens seraient passées à tabac ou torturées avant d'être transférées dans la « République populaire de Donetsk », où elles disparaîtraient ou seraient assassinées. On signale également que les nombreux civils qui sont retenus dans ces camps de filtration et qui « passent » l'interrogatoire sont transférés en Russie ou dans le Donbass contrôlé par la Russie, notamment *via* la Biélorussie. Nos informations indiquent que la Russie enlève, torture et/ou assassine des dirigeants élus locaux, des journalistes et des militants de la société civile, ainsi que des chefs religieux.

La mairie de Marioupol signale que quatre camps de filtration sont en activité dans la ville. Les récits provenant de ces camps sont douloureux. Une évadée de Marioupol a décrit

son expérience comme suit : « Les camps de filtration sont comme des ghettos », a-t-elle affirmé. « Les Russes divisent les gens en groupes. Ceux qui étaient soupçonnés d'avoir des liens avec l'armée ukrainienne, la défense territoriale, les journalistes, les employés du gouvernement, étaient en grand danger. Ils emmènent ces personnes dans des prisons à Donetsk et les torturent. »

Chers collègues,

Ce que ces informations décrivent rappelle des souvenirs horribles d'une époque révolue. L'invasion d'un pays voisin, la destitution de son gouvernement légitimement élu, le regroupement de sa population dans des camps de « filtration » et l'organisation de référendums fictifs dans une tentative transparente de couvrir son agression par un faux vernis de légitimité est une entreprise totalement barbare.

Pour mettre fin à cette situation, nous devons tous agir avec un sentiment d'urgence encore plus fort. Les déclarations dans lesquelles ce Conseil se dit préoccupé sont nécessaires mais guère suffisantes. Les États-Unis, pour leur part, sont déterminés à faire pression aussi fort et rapidement que possible pour que l'Ukraine obtienne l'appui dont elle a besoin pour se défendre contre cette brutale guerre d'agression. À cet égard, le Secrétaire Blinken et le Secrétaire Austin ont dit au Président Zelensky dimanche dernier à Kiev que les États-Unis comptent verser plus de 322 millions de dollars au titre du financement militaire étranger pour l'Ukraine. Au total, l'assistance américaine fournie à Kiev depuis le début de la nouvelle invasion russe le 24 février s'élève à environ 3,8 milliards de dollars, soit environ 60 millions de dollars par jour.

Le Secrétaire Austin a également annoncé à Kiev que le Ministère de la défense étendra la formation militaire des militaires ukrainiens à certains systèmes d'armes fournis, et il a souligné les efforts américains visant à accélérer la livraison de ces armes, qui arriveront dans les jours suivant l'annonce. Les États-Unis continueront de coordonner l'envoi d'armes lourdes, de munitions et de pièces détachées supplémentaires à l'Ukraine depuis d'autres pays, dont bon nombre de ceux qui sont assis autour de cette table. Nous renvoyons les diplomates américains en Ukraine car nous sommes aux côtés du gouvernement et du peuple ukrainiens, et nous coopérerons avec notre Congrès en vue de reprendre dès que possible toutes les activités de notre ambassade à Kiev.

Monsieur le Président,

Le célèbre dissident russe Alexandre Soljenitsyne a dit un jour : « La justice est une conscience, non pas une conscience personnelle, mais la conscience de l'humanité tout entière ». Il est du devoir de chacun d'entre nous aujourd'hui de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que la justice prévale, que la tyrannie soit vaincue et que la conscience de l'humanité soit préservée.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

---

**1371<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1371 du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI**

Merci, Monsieur le Président. En début de semaine, l'estimée Ambassadrice de Norvège a accueilli une importante réunion du Comité sur la dimension humaine consacrée aux enfants et aux conflits armés. Plusieurs intervenants et plusieurs délégations ont parlé des souffrances épouvantables des enfants d'Ukraine en raison de la guerre que le Président Poutine mène par choix. C'est sur cette question que je voudrais me concentrer aujourd'hui.

Depuis notre dernière réunion, nous avons été horrifiés par les atrocités que la Russie continue de commettre sur le sol ukrainien, y compris les attaques récentes contre Odessa qui ont fait des victimes parmi les civils. Un bébé de trois mois aurait notamment été tué au cours d'une attaque de missile à Odessa. Malheureusement, ce n'est là qu'un exemple parmi bien trop d'autres, dont les horreurs vues à Irpin et Boutcha.

L'impact que la guerre illégale et non provoquée menée par la Russie a sur les 7,5 millions d'enfants ukrainiens – sur leur santé, leur éducation et leur vie familiale – est atroce. Le 24 mars, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a fait savoir qu'en l'espace d'un mois de guerre, 4,3 millions d'enfants avaient été déplacés, ce qui représente plus de la moitié de la population infantile de l'Ukraine. D'après le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), au moins 78 enfants ont été tués et 105 blessés au cours de ce mois. Le véritable bilan était probablement bien plus lourd. Le 22 avril, le parquet général d'Ukraine a déclaré que 208 enfants avaient perdu la vie et que 386 avaient été blessés depuis le début de la guerre. Nous sommes reconnaissants à la procureure générale, M<sup>me</sup> Venediktova, d'avoir appelé l'attention sur les répercussions de la guerre sur les enfants.

La Russie continue de lancer ses attaques aveugles contre des infrastructures civiles critiques, des foyers pour enfants, des écoles et des hôpitaux ainsi que les systèmes de distribution d'eau et les centrales électriques dont ils dépendent. Les endroits dans lesquels les enfants et les civils se protègent du déferlement de violence de la Russie continuent d'être endommagés et détruits.

Le Ministère ukrainien de l'éducation et de la science a indiqué que près de 1 500 établissements d'enseignement avaient été touchés par des bombardements et des tirs d'obus et que 102 d'entre eux avaient été détruits intégralement. D'après Save the Children, cela représente une moyenne de 22 écoles par jour attaquées en Ukraine depuis le début de la

guerre, les opérations militaires perturbant l'éducation des 5,5 millions d'enfants restés dans le pays. Dans les zones qui sont temporairement sous le contrôle des forces armées russes, selon des informations inquiétantes, les troupes russes s'immisceraient dans l'éducation des enfants ukrainiens en contraignant leurs professeurs à enseigner en Russe et conformément au programme russe.

Les actions de la Russie ont privé les familles de leurs moyens de subsistance et de débouchés économiques, laissant de nombreux parents sans revenus suffisants pour répondre à leurs besoins essentiels et dans l'incapacité de fournir un soutien adéquat à leurs enfants. Comme nous l'avons évoqué la semaine dernière, de nombreux Ukrainiens, dont des enfants, ont été déportés contre leur gré en Russie. Le traumatisme social et psychologique vécu par les enfants se fera sentir pendant les années à venir.

Le Royaume-Uni est fier de jouer un rôle de premier plan dans l'effort humanitaire en Ukraine en livrant des fournitures essentielles et une aide médicale d'importance vitale à ceux qui en ont le plus besoin, l'accent étant mis sur les enfants. L'offre d'aide humanitaire et économique pour répondre à la crise ukrainienne en cours s'élève à près de 400 millions de livres au total. Nous égalons livre pour livre les premiers 25 millions de livres versés par le public en réponse à l'appel humanitaire lancé par le Comité d'urgence pour les catastrophes en Ukraine. Et le Premier Ministre a annoncé en début de semaine que nous fournissons de nouvelles ambulances et de nouveaux véhicules de pompiers, ainsi que des fonds pour les experts de la santé et des fournitures médicales vitales.

Monsieur le Président, les faits sont clairs : La guerre que mène le Président Poutine est une guerre dont les enfants paient le prix. La communauté internationale doit se réunir et agir de concert pour faire en sorte que la Russie ait à répondre de ses crimes. Le Gouvernement russe doit être tenu responsable de ses actions et mettre fin à cette souffrance. Il doit mettre fin à ses attaques sous toutes leurs formes contre les civils, retirer ses troupes de l'ensemble du territoire de l'Ukraine et arrêter cette guerre. Le Royaume-Uni reste inébranlable dans son soutien à la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous ne nous reposerons pas jusqu'à ce que l'agression du Président Poutine échoue en Ukraine. Nous nous tenons aux côtés de l'Ukraine.

Merci. Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.



---

**1371<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1371 du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALBANAISE**

Merci, Monsieur le Président.

L'agression non provoquée et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine continue de causer d'immenses souffrances, des pertes quotidiennes de vies civiles, la destruction d'infrastructures civiles, des déportations forcées massives, des violences sexuelles et fondées sur le genre dues au conflit, et une crise humanitaire et économique qui est ressentie dans le monde entier.

Le rapport des experts du mécanisme de Moscou de l'OSCE fait état d'un ensemble manifeste de violations du droit humanitaire international et des droits humains les plus fondamentaux commises par les forces russes. L'organisation Human Rights Watch a noté que des éléments indiquent que les forces russes qui occupaient Boutcha ont fait preuve de mépris et de dédain pour la vie civile et les principes les plus fondamentaux des lois de la guerre.

Selon le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, les forces russes ont bombardé et pilonné sans discernement des zones habitées, tuant des civils et détruisant des hôpitaux, des écoles et d'autres infrastructures civiles. Tous ces actes peuvent être assimilés à des crimes de guerre. Selon le procureur en chef de la Cour pénale internationale (CPI), la Cour a des motifs raisonnables de croire que des crimes relevant de sa compétence sont commis.

Je tiens à m'attarder aujourd'hui sur les souffrances particulières, mais aussi l'héroïsme, des femmes et des filles en Ukraine. Au fil des jours, nous voyons de nouvelles images macabres et nous entendons de nouveaux témoignages effrayants de femmes et de jeunes filles violées par des agresseurs russes. Très récemment, la Directrice exécutive d'ONU Femmes a déclaré au Conseil de sécurité des Nations Unies que son organisation « entendait de plus en plus parler de viols et de violences sexuelles ».

Les preuves mises au jour à Boutcha, ce paysage d'horreur, montrent que les soldats russes n'ont pas uniquement tué de manière irresponsable et sadique pour se venger de leur défaite. En effet, une femme a été détenue comme esclave sexuelle, dans une cave, avant d'être exécutée de sang-froid. En outre, 25 adolescentes ont été maintenues de force dans une cave à Boutcha et violées ; neuf d'entre elles sont actuellement enceintes. Un groupe de

femmes ukrainiennes prisonnières de guerre ont eu la tête rasée en captivité en Russie, où elles ont également été dénudées.

Sur un autre front, les bombardements russes qui ont frappé Odessa à la veille de la Pâque orthodoxe ont tué trois générations d'une même famille : une grand-mère, une mère et sa fille en bas âge. Les histoires douloureuses ne cessent de s'accumuler. En commettant des crimes aussi abjects et en les niant systématiquement, les auteurs russes tuent deux fois.

Nous rendons hommage aux milliers de femmes et de jeunes filles ukrainiennes courageuses qui se battent et luttent pour la paix dans leur pays, ainsi qu'à celles qui ont pris la parole et s'entraident face à ces horreurs.

Monsieur le Président,

En Russie, en revanche, nous avons vu des personnalités publiques lancer une campagne sous le slogan « Je n'ai pas honte » de la guerre, « Мне не стыдно ». Premièrement, tous ceux qui soutiennent ces crimes, silencieusement ou publiquement, devraient vraiment avoir honte. Deuxièmement, le fait qu'ils aient besoin de justifier ces actes en brandissant ce slogan montre qu'ils ont profondément conscience que ces actes sont honteux.

Troisièmement, les auteurs de tous ces crimes doivent être tenus personnellement responsables de leurs actes. Le message doit être clair et net : il n'y aura aucune impunité pour ceux qui ont encouragé, utilisé ou planifié l'utilisation de la violence sexuelle comme tactique de guerre.

Dans les Balkans occidentaux, qui ont été naguère le théâtre de conflits et de souffrances majeurs, nous avons été témoins de l'utilisation de la violence sexuelle comme tactique de guerre, en particulier contre les femmes et les filles. À la fin des années 1990, la violence sexuelle a été largement utilisée dans le conflit au Kosovo comme une arme de guerre ignoble et un instrument d'humiliation. Elle a laissé une empreinte profonde sur les survivants et la société. Deux décennies plus tard, les survivantes continuent de lutter pour obtenir justice et se reconstruire.

Mais nous serons là pour soutenir le processus d'établissement des responsabilités en ce qui concerne l'Ukraine, jusqu'à la fin. Peu importe le temps que cela prendra. L'Albanie s'est associée aux processus internationaux pertinents et appuie tous les efforts déployés pour recueillir et préserver les éléments de preuve, ainsi que pour enquêter sur ces crimes abjects et les punir. Pas plus tard qu'hier, l'Albanie, conjointement avec la France et en coopération avec l'Ukraine, a coorganisé une réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies en formule Arria sur le thème « Amener les auteurs des atrocités commises en Ukraine à répondre de leurs actes ». La réunion était coparrainée par une quarantaine d'États membres de l'ONU.

Il est rassurant de constater que les actes commis par la Russie ont renforcé la cohésion des acteurs internationaux qui soutiennent le processus d'établissement des responsabilités. Il est de notre devoir de nous indigner et de jouer notre rôle lorsque des civils innocents sont tués, lorsque des femmes sont utilisées comme arme de guerre et lorsque des filles et des garçons sont victimes d'abus sexuels.

La détermination des responsabilités consiste à protéger les fondements de l'humanité, la Charte des Nations unies, le droit humanitaire international, les principes et engagements de l'OSCE, ainsi que nos valeurs communes et notre responsabilité partagée.

Je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.  
Je vous remercie



---

**1371<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1371 du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE**

Monsieur le Président,

Il est malheureux que l'une des plus grandes crises que l'Europe ait connues depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale se prolonge, malgré tous les efforts diplomatiques déployés pour mettre un terme à cette guerre.

L'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine provoque la mort et la destruction dans tout le pays et a des répercussions sur le monde entier.

Nous regrettons que même l'appel du Secrétaire général des Nations Unies à une pause humanitaire pendant la période de Pâques n'ait pas été entendu.

En Ukraine, les besoins humanitaires sont criants. Les populations n'ont pas de nourriture, d'eau ou de médicaments. Des millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire urgente.

Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, environ un quart de la population totale a été déplacée, soit en Ukraine, soit à l'étranger. Au total, 90 % des personnes déplacées sont des enfants et des femmes.

Des efforts concertés doivent être déployés pour prévenir les abus et les violations des droits de ces réfugiés fuyant la guerre en Ukraine.

Il ne faut pas oublier non plus que ces chiffres ne sont pas de simples statistiques et qu'ils reflètent la douleur de personnes réelles, en particulier d'enfants. Nous ressentons et partageons la douleur de l'Ukraine.

L'évacuation des civils et l'acheminement de l'aide humanitaire sont prioritaires. Marioupol est le cas le plus urgent.

En outre, nous sommes préoccupés par les rapports concernant la détention illégale de membres nationaux de la Mission spéciale d'observation en Ukraine. Ces personnes doivent être libérées immédiatement. De tels actes doivent cesser.

En Ukraine, il est urgent d'instaurer un cessez-le-feu permanent et de trouver une solution politique à la tragédie humanitaire en cours. L'alternative à une solution négociée est une guerre prolongée, qui sera de plus en plus difficile à contenir, et qui causera davantage de pertes humaines et de destruction.

Dans cet esprit, la Turquie s'est activement employée à faciliter les pourparlers diplomatiques et à atténuer les conséquences humanitaires tragiques de ce conflit.

Le Président Erdoğan, le Ministre des affaires étrangères, M. Çavuşoğlu, et le Ministre de la défense, M. Akar, sont en contact étroit avec leurs homologues ukrainien et russe.

Nous espérons que l'excellente dynamique de la réunion d'Istanbul sera maintenue. Elle profitera à tous.

La Turquie est prête à fournir une aide dans la mesure de ses moyens et à accorder son soutien, notamment une médiation. Notre objectif a toujours été d'assurer la paix, la stabilité et la prospérité dans notre région.

Enfin, avant de se rendre à Moscou et à Kiev, le Secrétaire général de l'ONU s'est rendu en Turquie et a rencontré le Président Erdoğan le 25 avril. Dans les circonstances actuelles, il est essentiel de faciliter le travail des organismes de l'ONU qui œuvrent dans le domaine humanitaire en Ukraine.

Monsieur le Président,

Permettez-moi également de réaffirmer que la Turquie soutient fermement la préservation de la souveraineté, de l'unité politique et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris ses eaux territoriales.

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir annexer notre déclaration au journal de ce jour.

Je vous remercie.



---

**1371<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1371 du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE**

Merci, Monsieur le Président.

Nous constatons, à mesure que cette guerre se poursuit, que la conclusion du rapport établi au titre du mécanisme de Moscou, selon laquelle la Russie est l'agresseur et donc responsable, directement ou indirectement, de toutes les souffrances humaines en Ukraine, continue de paraître correcte.

Le Canada est profondément préoccupé par la grave crise humanitaire qu'a suscitée la guerre illégale, non provoquée et injustifiable menée par la Russie contre l'Ukraine. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) estime que 13 millions de personnes sont déplacées et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) fait état de milliers de victimes civiles dans des attaques préméditées et aveugles. Selon certaines informations, des camions russes auraient transporté des cadavres vers des fosses communes à Marioupol. Des villes et des villages de l'est de l'Ukraine continuent de subir des attaques. Nous sommes profondément alarmés par un récent rapport de Human Rights Watch selon lequel la Russie utiliserait des mines terrestres antipersonnel sur le territoire ukrainien. Nous condamnons avec la plus grande énergie l'utilisation de ces armes frappant sans discrimination et appelons la Russie à cesser immédiatement de s'en servir.

Monsieur le Président,

La Russie mène sur le terrain en Ukraine une guerre brutale et dévastatrice, qui a un coût élevé pour les peuples ukrainien et russe. Le discours tenu par la Russie selon lequel elle agit dans l'intérêt des russophones ne tient pas la route. Nous savons que les Russes de souche et les russophones d'Ukraine n'ont pas accueilli les troupes russes à bras ouverts – au contraire, ils se sont élevés et ont résisté farouchement contre elles. Nous savons que les sanctions économiques imposées à la Russie à la suite de son invasion de l'Ukraine coûteront cher au peuple russe. Nous savons que les libertés et les droits civils et politiques sont attaqués en Russie. Nous savons que le régime de Poutine a fermé les médias indépendants, contraint des organisations de défense des droits de la personne à cesser leurs activités et arrêté des milliers de citoyens russes pacifiques qui protestaient contre la guerre de Poutine. Nous pouvons voir que le gouvernement de Poutine forge l'avenir de la Russie comme un lieu sans libertés de pensée, d'opinion ou de réunion pacifique. Alors que nous voyons la Russie prendre de nouvelles mesures pour restreindre les libertés civiles et politiques dans le

pays, rendant difficiles et dangereux l'accès à toutes informations divergeant de la ligne officielle sur la guerre et leur diffusion, il est de plus en plus manifeste que Poutine est en train de défaire des années de progrès en Russie et de reconstruire un État totalitaire.

Monsieur le Président,

Le discours tenu par la Russie sur la guerre n'est pas plausible et ne trouve pas d'écho dans le monde – parce que le monde peut voir que la Russie, dans son isolement, mène une guerre illégale et injustifiée. Son offensive éclair et sa tentative de s'emparer de Kiev ont échoué face à une résistance farouche car elle s'est méprise sur la détermination des Ukrainiens à défendre leur pays. Et les progrès de l'offensive russe renouvelée dans l'est ont été très lents malgré ses tactiques brutales et illégales contraires au droit international humanitaire.

La Russie perd également sa guerre de propagande. Nous savons, par exemple, que le nombre de victimes du naufrage du navire de guerre amiral *Moskva* par les forces ukrainiennes est beaucoup plus élevé que ce que la Russie a été disposée à admettre officiellement : l'un des parents d'un marin qui était à bord du *Moskva* a qualifié la gestion de l'événement par les autorités russes de « mensonge cynique et flagrant ».

La Russie ne parvient pas à faire admettre son idée ridicule selon laquelle l'Ukraine et la Russie sont un seul et même pays. Ce n'est pas le cas. L'Ukraine n'est pas la Russie. L'Ukraine a tracé sa propre voie de développement, différente du modèle autocratique de gouvernement, vers une vision fondée sur le respect des droits humains, la responsabilité et la démocratie. Et soyons clairs : l'Ukraine en a tout à fait le droit. Ce n'est pas à Poutine de définir l'Ukraine. Ce n'est pas à lui de définir son statut d'État. Ce n'est pas à lui d'en définir l'histoire. Et ce n'est pas à lui d'en définir l'avenir.

Monsieur le Président,

La tyrannie ne doit pas l'emporter et ne l'emportera pas. De concert avec les nombreux partisans de l'Ukraine, le Canada maintiendra le cap en soutenant l'Ukraine – non seulement en contrant les arguments fallacieux avancés par les autorités russes et en renforçant les capacités de l'Ukraine à repousser l'agression russe, mais aussi en veillant à ce que la Russie soit traduite en justice et qu'elle ait à répondre de cette guerre non provoquée. Pour appuyer le travail de la Cour pénale internationale, le Programme du Ministère de la justice canadien relatif aux crimes de guerre, en coordination avec la Gendarmerie royale du Canada, a lancé une enquête structurelle nationale sur les allégations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis en Ukraine, afin de s'assurer que les informations et les éléments de preuve recueillis auprès des Ukrainiens qui entrent au Canada soient adéquatement documentés et protégés en prévision de futures enquêtes pénales. La Russie devra avouer ses violations des conventions de Genève relatives au traitement des civils et en être tenue responsable.

La Russie devra vivre avec la honte et les conséquences de ses actions. Elle devra vivre avec son incapacité à honorer ses responsabilités de membre permanent du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Elle devra vivre avec la façon dont elle a manqué à ses obligations en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Elle devra vivre avec la façon dont elle a violé et méprisé les engagements auxquels nous

avons souscrit en commun dans le cadre de l'OSCE, notamment les principes de l'inviolabilité des frontières et de l'intégrité territoriale des États, dont elle avait prôné l'intégration dans l'Acte final de Helsinki.

Nous demandons de nouveau à la Russie de se conformer immédiatement à l'ordre juridiquement contraignant de la Cour internationale de Justice de suspendre ses opérations militaires en Ukraine. En outre, nous exhortons la Russie à retirer immédiatement ses forces armées et son matériel militaire de l'ensemble du territoire de l'Ukraine. Le cessez-le-feu est une possibilité. La diplomatie est une possibilité. Les mesures de reconnaissance par la Russie de sa responsabilité contribueront grandement à rétablir la confiance. Nous l'appelons à faire le bon choix et à mettre fin à cette guerre insensée maintenant.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous demande de joindre ma déclaration au journal de la séance.



---

**1371<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1371 du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION NORVÉGIENNE**

Merci.

La Norvège s'aligne sur la déclaration prononcée par l'Union européenne et en approuve pleinement le contenu, mais permettez-moi de formuler quelques observations à titre national.

Monsieur le Président,

Alors que nous nous réunissons de nouveau pour nous entretenir de l'attaque non provoquée et illégale de la Russie contre l'Ukraine, nous tenons à rappeler que cette guerre menée par choix n'a pas débuté le 24 février mais, plutôt, il y a plus de huit ans. Elle a commencé lorsque la Fédération de Russie a annexé temporairement la Crimée et envoyé des forces et des armes à Donetsk et Lougansk pour venir en aide aux mouvements séparatistes qui existeraient dans l'est de ces oblasts. Cette guerre qui se poursuit depuis lors, alimentée soigneusement par la Fédération de Russie, a dégénéré spectaculairement en une attaque à part entière contre l'ensemble du pays il y a deux mois.

En réponse à ces actions de la Russie, nous souhaitons rappeler que la Mission spéciale d'observation (MSO) en Ukraine a été déployée en mars 2014, avec pour mandat d'observer le cessez-le-feu convenu, de contribuer à réduire les tensions et d'aider à favoriser la paix en Ukraine.

Toutefois, l'histoire de la MSO a pris récemment une tournure malheureuse, la Russie n'ayant pas été disposée à proroger le mandat de la MSO. De plus, nous entendons des informations inquiétées à propos d'un nombre croissant de détentions et de cas de persécutions du personnel national de la MSO résidant actuellement dans des parties de Donetsk et de Lougansk n'étant pas sous le contrôle du gouvernement.

Nous nous associons à l'appel du Président en exercice et de la Secrétaire générale de l'OSCE à libérer immédiatement ces membres du personnel de la MSO recrutés sur le plan national. Nous joignons également nos voix aux leurs pour condamner ces actes déplorables d'intimidation et de harcèlement ainsi que le discours public hostile à l'encontre de la MSO et de son personnel dans les parties de l'Ukraine occupées temporairement par la Fédération de Russie.

C'est nous, y compris la Russie, qui avons doté la MSO de son mandat. C'est nous, y compris la Russie, qui avons recruté les observateurs. Le fait qu'un État participant de l'OSCE soit à l'origine de la détention et du harcèlement de personnes dont il a approuvé le recrutement est totalement inacceptable. Nous devons être conscients qu'un tel comportement de la part d'un État participant met en danger la sécurité et la sûreté du personnel de la MSO recruté sur le plan national et nuit aux missions de terrain en général. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il s'agit là d'un précédent des plus regrettable.

Monsieur le Président,

Nous restons admiratifs devant le professionnalisme, le dévouement et le courage avec lesquels le personnel de la MSO s'est acquitté des tâches qui lui ont été confiées, aussi bien avant qu'après son transfert. Il a accompli un important travail dans de nombreux domaines, non seulement en signalant les violations du cessez-le-feu, mais aussi en nouant et en entretenant des contacts avec les parties prenantes pertinentes et la société civile ainsi qu'en facilitant des cessez-le-feu localisés pour permettre de réparer des infrastructures essentielles. Par leurs activités, les observateurs ont joué un rôle déterminant auprès de la population locale en contribuant à atténuer ses souffrances.

Nous partageons l'avis de la Secrétaire générale, M<sup>me</sup> Schmid, pour laquelle tous les membres de la Mission recrutés sur le plan national restent des agents de l'OSCE et qu'ils devraient bénéficier d'une immunité fonctionnelle, également pendant cette période au cours de laquelle le mandat a expiré.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.



---

**1371<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1371 du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION GÉORGIENNE**

Monsieur le Président,

La Géorgie s'associe à la déclaration faite par la délégation de l'Union européenne. Permettez-moi également d'ajouter les remarques suivantes au nom de mon pays.

La guerre d'agression de la Russie continue d'infliger des dommages destructeurs et des souffrances humaines à l'Ukraine. Le nombre de morts augmente chaque jour en raison des attaques directes et aveugles que les forces d'occupation lancent en permanence contre les civils et les infrastructures civiles. Une fois de plus, nous condamnons fermement les violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire et nous demandons que les responsables de ces crimes odieux en rendent compte.

Malheureusement, les bombardements russes se sont poursuivis sans relâche, même pendant les vacances de la Pâque orthodoxe.

Nous regrettons profondément que la situation reste critique à Marioupol, où la population locale est prise au piège sans eau, nourriture et fournitures médicales depuis plus de deux mois maintenant. À cet égard, nous apprécions les efforts du Secrétaire général des Nations Unies visant à établir des couloirs humanitaires, surtout à Marioupol, où les habitants de l'usine sidérurgique Azovstal et de la ville devraient pouvoir être évacués en toute sécurité et où une aide humanitaire devrait être fournie à ceux qui restent. Comme l'a fait remarquer à juste titre le Secrétaire général, plus vite cette guerre prendra fin, mieux ce sera pour le peuple ukrainien, pour la Fédération de Russie et pour les autres pays au-delà.

Monsieur le Président,

La délégation géorgienne partage l'esprit de la déclaration faite le 24 avril par le Président en exercice et la Secrétaire générale de l'OSCE concernant la détention des membres nationaux de la Mission spéciale d'observation (MSO) en Ukraine à Donetsk et Lugansk, et s'associe à l'appel lancé en faveur de leur libération immédiate.

Nous sommes préoccupés par le projet de la Russie d'organiser un simulacre de « référendum » dans la ville occupée de Kherson. Ce prétendu référendum et ses résultats seraient évidemment nuls et nonavenus, tout comme l'a été le vote organisé en Crimée en

2014. Si elle est effectuée, cette consultation constituera une nouvelle violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine par la Russie.

Monsieur le Président,

Nous demandons à la Russie de mettre fin à son agression non provoquée et injustifiée, de se conformer à l'ordonnance de la Cour internationale de justice et de retirer toutes ses forces et tous ses armements du territoire ukrainien.

La Géorgie réitère son soutien indéfectible à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, notamment la Crimée et le Donbass, ainsi qu'aux droits de navigation de l'Ukraine dans ses eaux territoriales.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



---

**1371<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1371 du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ISLANDAISE**

L'Islande souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne. Permettez-moi de faire quelques observations au nom de la délégation islandaise.

Tout d'abord, nous nous félicitons de la tenue des réunions du Comité sur la dimension humaine et du Comité économique et environnemental du Conseil permanent cette semaine, toutes deux consacrées à des sujets cruciaux liés à la situation en Ukraine et à l'agression russe : la première ayant porté sur les droits des enfants et des jeunes en situation de conflit, et la seconde sur l'augmentation des risques pour la sécurité liés aux menaces environnementales et aux dommages causés aux infrastructures énergétiques essentielles.

Nous avons entendu des témoignages d'experts indiquant que la guerre a eu et continuera d'avoir des conséquences tragiques à long terme, au-delà de ce que nous pouvons pleinement mesurer aujourd'hui, en particulier pour les enfants et les jeunes ukrainiens et leur avenir. Environ la moitié des 5,3 millions de réfugiés qui ont fui la guerre en Ukraine sont des enfants, et des millions d'autres sont déplacés à l'intérieur du pays, ce qui les expose également à un risque considérable de traite et d'exploitation.

Les troupes russes continuent de tuer, blesser et traumatiser des millions d'enfants, notamment par des attaques aveugles détruisant des écoles, des hôpitaux et des maisons. Outre son coût humain catastrophique, la guerre a provoqué une destruction à grande échelle de l'environnement et des écosystèmes, des édifices culturels et religieux et des infrastructures civiles. Elle a également fragilisé la confiance et les relations amicales entre les États et menace la sécurité nucléaire, alimentaire et énergétique dans le monde entier.

Monsieur le Président,

Il n'a jamais été aussi urgent de renforcer notre détermination à appliquer la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU. L'adoption de cette résolution a consacré le principe selon lequel la participation pleine et significative des femmes à la prise de décision, aux négociations et à la consolidation de la paix apporte une contribution positive à la sécurité durable.

Il est impératif que nous traitions par la diplomatie les défis urgents en matière de sécurité auxquels l'espace de l'OSCE et le monde sont confrontés, dans le cadre d'un ordre

international fondé sur des règles et dans le respect de la Charte des Nations Unies, du droit international et des engagements de l'OSCE. La guerre d'agression menée par la Russie et ses violations flagrantes du droit international constituent pour nous tous une menace grave, tout comme la crise climatique. Les enfants et les jeunes regardent les dirigeants mondiaux et se demandent à quoi va ressembler le monde dont ils vont hériter.

Nous demandons de nouveau à la Russie, soutenue par son co-agresseur, la Biélorussie, de mettre fin aux destructions et aux souffrances qu'elle cause, de retirer ses troupes, de respecter ses obligations et engagements internationaux et de participer de bonne foi à un règlement diplomatique et pacifique. Permettez-moi d'exprimer le soutien total et indéfectible de l'Islande à l'Ukraine et à la liberté, la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays à l'intérieur de ses frontières et eaux internationalement reconnues.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et je demande que la présente déclaration soit jointe au journal du jour.



---

**1371<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1371 du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION LETTONE**

Merci, Monsieur le Président.

La Lettonie souscrit pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne, et je voudrais ajouter les observations suivantes à titre national.

Mykolaïv, Chernihiv, Chernivtsi, Cherkasy, Soumy, Zhytomyr, Zaporijia, Donetsk, Lougansk, Lviv, Ivano-Frankivsk, Odessa, Dnipro, Irpin, Boutcha, Hostomel, Kherson, Kharkiv, Marioupol.

Si vous me donniez une carte vierge de l'Ukraine, je serais capable d'indiquer très précisément les emplacements de ces villes et villages. Avant le 24 février, je ne connaissais que certains d'entre eux. Et je préférerais ne pas connaître leurs emplacements pour la raison qui fait que je les connais.

Mais je crains que nous n'apprenions bientôt l'existence d'autant de villes et de villages russes que nous ne voulons pas connaître. Et certainement pas pour la raison pour laquelle nous allons les connaître, à savoir parce que des Ukrainiens ont été déportés dans ces villes et villages russes.

C'est une bien triste façon d'enseigner la géographie.

Une façon vieille d'un siècle.

Les déportations sont bien connues de nombreux États autrefois occupés par la Russie, dont la Lettonie. Elles ont commencé dès que les Russes ont franchi la frontière de la Lettonie en 1940 et se sont poursuivies même plus d'une décennie plus tard.

Au total, environ 60 000 personnes ont été déportées de Lettonie vers des régions éloignées de la Russie et d'autres républiques qu'elle occupait. Elles ont été déportées dans des trains destinés à transporter du bétail. Des trains destinés au bétail.

Qu'est-ce qui les attendait là-bas ? La famine, le froid, la peur, la violence, la maladie, le désespoir. Les déportés étaient qualifiés de fascistes et traités comme tels.

Juste pour vous rappeler que je parle de 1941 maintenant.

Ces deux tomes<sup>1</sup> racontent l'histoire de 3 750 enfants âgés de 16 ans ou moins qui ont été déportés en une seule journée de Lettonie. En fait, ils ne contiennent qu'une petite partie des histoires car ils ne racontent que celles des rescapés. Ces enfants étaient lettons, juifs, russes et polonais. Quel que soit leur âge, combien de temps ils ont survécu, chacun d'entre eux avait déjà une histoire.

Tout comme Kira, la jeune fille de trois ans, tuée par des missiles russes à Odessa, qui avait déjà son histoire.

Maintenant, la Russie déporte les Ukrainiens. Une fois de plus. Selon les rapports, environ un demi-million de personnes ont déjà été déportées du territoire ukrainien vers la Russie. Cent vingt mille d'entre elles sont des enfants. Cent vingt mille en deux mois. Si vous faites le calcul, chaque jour en Ukraine est comparable à un de ces énormes tomes.

Combien de tomes devons-nous écrire ?

Malgré la déportation de citoyens lettons, la Russie n'a pas réussi à détruire la nation lettone, pas plus que la politique de russification qui a duré près de cinq décennies n'a réussi à nous faire oublier la langue lettone ou que l'interdiction de célébrer nos fêtes comme le solstice d'hiver n'a détruit notre culture.

L'Ukraine a subi des politiques et des crimes contre l'humanité semblables sous la Russie soviétique.

Il est déplorable que la Russie tente aujourd'hui de faire subir à l'Ukraine une nouvelle épreuve.

Mais la Russie ne réussira jamais.

La Russie ne réussira jamais à soumettre l'Ukraine et à détruire la nation ukrainienne.

Vous ne détruirez jamais une nation où une grand-mère abat votre drone depuis son balcon avec un bocal de tomates marinées.

L'Ukraine et la nation ukrainienne sont invincibles.

*Slava Ukraini !*

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.

---

1 The Children of Siberia. We had to tell this..., partie I, A à K (1 180 pages), partie II, L à Ž (1 448 pages) (Fonds Sibīrijas bērni, 2011).



---

**1371<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1371 du CP, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION MOLDAVE**

Monsieur le Président,  
Excellences,

La délégation de la République de Moldavie souhaite de nouveau la bienvenue à Claus Neukirch au Conseil permanent et le remercie pour son rapport complet et opportun sur la situation et les faits les plus récents en matière de sécurité dans la région de Transnistrie de mon pays, dans le contexte évolutif de la sécurité régionale.

Ma délégation partage l'évaluation contenue dans la déclaration faite au nom de l'Union européenne.

En effet, la guerre en cours en Ukraine a des conséquences négatives majeures sur les pays voisins, dont la République de Moldavie. À nos frontières, mais aussi à l'intérieur du pays, nous sommes confrontés à de nouveaux défis qui découlent, principalement, de l'imprévisibilité de l'environnement de sécurité. Malheureusement, cette incertitude sur le plan de la sécurité dans la région de Transnistrie a été de plus en plus alimentée par de fausses alertes à la bombe survenues dans des écoles et des centres médicaux il y a quelques semaines. Les dernières attaques en date perpétrées contre un certain nombre d'installations sensibles ont fait monter la tension d'un cran. Nous estimons que ces incidents visent clairement à provoquer une escalade et à entraîner la région de Transnistrie et l'ensemble de la République de Moldavie dans la guerre en cours. Quelles que soient les personnes à l'origine de cette escalade, y compris peut-être certaines forces à l'intérieur de la région de Transnistrie, la République de Moldavie continuera à défendre la paix et la stabilité et condamnera fermement toute mesure contraire à cet objectif.

Dans le même temps, sous le prétexte d'assurer la sécurité dans la région, Tiraspol a introduit un niveau d'alerte dit « rouge » et établi diverses restrictions, notamment sur la circulation, pendant 15 jours. Parmi ces mesures, nous constatons une restriction excessive et injustifiée de la circulation de différentes catégories de citoyens, par la mise en place de postes de blocage à des points de contrôle non autorisés sur le périmètre de la ligne administrative. Nous constatons avec regret que cette approche rétablit le régime d'auto-isolement de la région, ainsi que des obstacles importants et excessifs à la libre circulation entre les deux rives du fleuve Nistru. Ainsi, cette ligne de conduite ne fera que

mettre en péril le processus de règlement transnistrien et entraîner des conséquences négatives en matière de sécurité.

Excellences,

Comme nous l'avons déjà indiqué, la crise actuelle nuit aux perspectives du processus de règlement transnistrien. Néanmoins, notre approche reste inchangée. La Moldavie appelle à un règlement exclusivement pacifique du conflit, fondé sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Moldavie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, avec un statut spécial pour la région de Transnistrie, tout en assurant la fonctionnalité de l'État réintégré.

Dans le contexte de l'agression militaire russe contre l'Ukraine, nous avons dû reporter la réunion en format « 5+2 » prévue en mai, si bien que l'ensemble du processus en format « 5+2 » et la Conférence de Bavière resteront en suspens. Mais Chisinau poursuivra une interaction et un dialogue constructifs avec Tiraspol, tant au niveau des négociateurs en chef, dans le cadre des groupes de travail sectoriels, qu'au sein de la Commission de contrôle conjointe, dans le but de résoudre les problèmes émergents dans l'intérêt des personnes vivant sur les deux rives du fleuve Nistru. Nous nous félicitons de la visite du Représentant spécial du Président en exercice de l'OSCE, Thomas Mayr-Harting, et de l'Envoyé spécial du Président en exercice de l'OSCE, Artur Dmochowski, qui débute aujourd'hui.

Permettez-moi maintenant d'évoquer un certain nombre d'aspects propres au règlement du conflit transnistrien.

En ce qui concerne la liberté de circulation, nous constatons avec regret que Tiraspol a restreint fortement et à plusieurs reprises la liberté de circulation des citoyens depuis le 26 avril, sous le prétexte d'établir le code d'alerte de sécurité dit rouge, d'installer des filtres et des blocs de béton aux points de contrôle illégaux ; Tiraspol a imposé un système de notifications préalables écrites, y compris aux représentants des missions diplomatiques et des organisations internationales. Ainsi, nous constatons que le scénario d'auto-isollement de la région se répète, comme pour la période du 16 mars 2020 au 30 avril 2021. Nous sommes très préoccupés par ces tendances et par la violation unilatérale et répétée par Tiraspol de ses engagements en matière de circulation, qui n'a jusqu'à présent pas été entravée sur la rive droite.

S'agissant des questions politico-militaires, les positions de principe de la Moldavie restent inchangées : la présence illégale du Groupe opérationnel des forces russes sur le territoire de la République de Moldavie est contraire aux principes du droit international, aux dispositions de l'Acte final de Helsinki et à la Constitution de la Moldavie. Nous continuons à demander le retrait inconditionnel des troupes et des munitions russes du territoire moldave. Notre position concernant la transformation de l'opération actuelle de maintien de la paix sur le fleuve Nistru en une mission civile multinationale sous un mandat international approprié reste également valable. Nous espérons pouvoir revenir sur ces questions dans un avenir proche.

En matière de santé, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, Chisinau a poursuivi ses efforts en vue de renforcer le système de santé du pays. Dans le même temps, les autorités moldaves ont fourni à la région de Transnistrie une aide humanitaire comprenant

des équipements de protection individuelle, du matériel médical performant et 423 000 doses de vaccin. En outre, cette année, près de 180 membres du personnel médical de la rive gauche du fleuve Nistru ont suivi des formations dans divers domaines de compétence, organisées par l'Université d'État de médecine et de pharmacie de Chisinau. Il s'agit là d'un autre exemple des efforts visant à renforcer la confiance entre les deux rives du Nistru.

En même temps, M. Neukirch a soulevé la question de l'importation de médicaments et de produits phytosanitaires destinés à être utilisés dans la région de Transnistrie. Plusieurs points doivent être mentionnés à cet égard.

Premièrement, après la fermeture des points de passage le long du segment central (transnistrien) de la frontière entre l'Ukraine et la Moldavie, toutes les importations destinées aux entreprises transnistriennes doivent être autorisées par les douanes moldaves. Toutes les entreprises des deux rives du fleuve Nistru sont tenues de se conformer aux réglementations en vigueur. Les autorités moldaves ont publié une longue liste de propositions et de recommandations qui faciliteraient l'importation de médicaments et de produits pharmaceutiques dans la région et permettraient de résoudre les problèmes existants.

Par conséquent, afin de satisfaire aux exigences posées, les organismes moldaves concernés travaillent avec les entreprises de la région de Transnistrie, en leur fournissant toute l'assistance nécessaire et en faisant tout leur possible pour situer leur activité dans l'espace économique et commercial unique, conformément au cadre juridique applicable dans tout le pays. Toutes les déclarations venant de Tiraspol sur un soi-disant « blocus » sont fausses. Il est proposé que le Comité de situation d'urgence examine la question des fournitures médicales. Chisinau reste ouvert à la poursuite de la concertation dans le cadre du groupe de travail chargé des questions de santé. La poursuite du dialogue et le respect des normes nécessaires sont deux conditions préalables pour trouver des solutions satisfaisantes.

S'agissant des plaques minéralogiques, l'émission de modèles de plaques neutres dans les deux bureaux d'immatriculation des véhicules de Ribnita et Tiraspol est toujours interrompue depuis décembre dernier. Ces bureaux ont continué à travailler avec des capacités limitées. Tiraspol a accepté de recommencer à émettre des modèles de plaques minéralogiques neutres à la condition qu'un lot de plaques transnistriennes vierges retenu par les autorités douanières moldaves le 22 décembre 2021, puis transmis à la police moldave pour enquête, soit libéré. Par la suite, la police moldave a engagé une procédure judiciaire ; l'affaire est en instance devant le tribunal. Dans l'intervalle, Chisinau a demandé à Tiraspol, à plusieurs reprises, de faire en sorte que ces événements n'entravent pas le fonctionnement des bureaux d'immatriculation et de les rouvrir. Toutes nos demandes restent sans résultat.

S'agissant des terres agricoles, la situation des agriculteurs est incertaine, car Tiraspol a annoncé que la décision du Protocole de 2017 expirerait à la fin du mois de juin. Comme vous vous en souvenez peut-être, ces mesures unilatérales prises par Tiraspol entravent l'accès des résidents à leurs terres agricoles à Dubasari. À de nombreuses reprises, Chisinau a demandé à Tiraspol de respecter ses engagements précédemment convenus et de garantir l'accès des personnes à leurs terres.

Nous restons profondément préoccupés par la répression des droits humains et des libertés fondamentales dans la région de Transnistrie. À de nombreuses reprises, les délégations des États participants de l'OSCE ont exprimé leurs préoccupations à ce sujet. Il

est alarmant que le régime de Tiraspol reste sourd aux appels internationaux visant à faire cesser les violations des droits humains. Nous comptons sur votre soutien actif et votre implication afin que Tiraspol cesse d'exercer des pressions politiques sur toute voix dissidente et de procéder à des détentions illégales et à des condamnations, et libère immédiatement les prisonniers politiques. Les nouvelles restrictions pourraient créer des motifs de violations supplémentaires des droits humains.

Malheureusement, depuis 2002, les écoles qui utilisent l'alphabet latin se heurtent toujours aux mêmes problèmes qui entraînent des violations systémiques. Elles continuent d'exercer leurs activités dans des locaux inadaptés, sans parler des cas de harcèlement et d'intimidation qui entravent le processus éducatif.

Monsieur le Président,

La délégation moldave souhaite faire quelques observations à propos de la déclaration que vient de faire le représentant de la Fédération de Russie, qui a évoqué de prétendues « mesures provocatrices et discriminatoires » imposées aux médias russes et l'interdiction des symboles commémoratifs sur le territoire de la République de Moldavie.

S'agissant de la première question, l'objectif des mesures prises par les autorités nationales est de protéger la population contre la désinformation et la manipulation. S'agissant de la deuxième question, personne en Moldavie ne se bat contre les symboles de notre mémoire historique. Le nouveau projet de loi vise, avant tout, à interdire l'utilisation de symboles qui encouragent l'agression militaire. Comme l'a déclaré le Président de la République de Moldavie : « les gens pourront commémorer les héros qui ont combattu pendant la Seconde Guerre mondiale, dans cette conflagration sanglante dirigée contre l'humanité et la bonne coexistence entre les peuples ».

Monsieur le Président,

Puisqu'il s'agit du dernier rapport de Claus Neukirch en tant que Chef de la Mission de l'OSCE en Moldavie, nous tenons à lui exprimer notre gratitude pour ses efforts et son engagement pendant les quatre années du mandat qui lui a été confié. La délégation souhaite à Claus Neukirch plein succès dans ses futures activités.

Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.

**1371<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1371 du CP, point 3 a) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION  
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Monsieur le Président,

Je tiens à commencer par quelques chiffres. Monsieur le Président, depuis ce matin vous citez des données et faites référence à des informations de source ukrainienne qui, selon nous, ne sont absolument pas étayées et nécessitent une vérification supplémentaire. Les données que je vais vous communiquer sur les destructions et les pertes au sein de la population locale de la République populaire de Donetsk sont très révélatrices. Ces données, qui sont toutes étayées et fournissent des renseignements à caractère personnel sur les victimes et les causes de décès, concernent également la destruction des infrastructures.

Au cours des deux derniers mois, sur le seul territoire de la République populaire de Donetsk, 85 civils ont été tués, 367 civils ont été blessés à des degrés divers de gravité, et quelque 3 000 foyers et plus de 600 infrastructures civiles ont été détruits, dont au moins 36 installations médicales (hôpitaux, cliniques et même cliniques canines), 25 infrastructures essentielles, quelque 300 services d'approvisionnement en électricité, eau et gaz, ainsi que 90 établissements d'enseignement et 155 services sociaux, notamment des magasins pour enfants. Il est difficile d'imaginer les représentants de Donetsk et de Lougansk se bombarder eux-mêmes. Tous les faits ont été établis : qui a tiré, de quel endroit et avec quel type d'armes.

Passons maintenant au sujet principal de la discussion en mettant l'accent sur la fourniture d'armes létales au gouvernement ukrainien par des pays étrangers.

Je tiens tout d'abord à souligner que les pays de l'OTAN continuent de fournir massivement des armes au régime de Kiev. Or les livraisons sont effectuées en violation des restrictions pertinentes du droit national et international sur la militarisation dans les régions en crise, où ces armes pourraient être utilisées pour déstabiliser la situation ou violer les droits humains. Nous avons déjà souligné à plusieurs reprises que la circulation incontrôlée, notamment le trafic transfrontalier, d'un grand nombre de ces armes, dont les systèmes portatifs de défense aérienne et d'autres types d'armes similaires, constituera dans un avenir proche une menace directe et sans précédent pour la sécurité paneuropéenne, y compris les liaisons de transport civil.

D'ailleurs, les pays qui fournissent ces armes à l'Ukraine reconnaissent eux-mêmes le problème. Ainsi, le chef du Pentagone, Lloyd Austin, qui s'est rendu à Kiev le 24 avril, a fait remarquer que les États-Unis d'Amérique « ne peuvent guère suivre » ce qu'il advient des armes transférées à l'Ukraine. Cependant, même le manque de suivi n'empêche pas les autorités américaines et leurs alliés de continuer à injecter des armes en Ukraine, ce qui rend de moins en moins probable la perspective d'un retour du pays à une vie pacifique. Le distingué représentant des États-Unis s'en est également vanté aujourd'hui. Washington ne cache même pas son point de vue à cet égard, puisque le président des chefs d'état-major interarmées, Mark Milley, puis le secrétaire d'État, Antony Blinken, ont déclaré que l'opération militaire en Ukraine « se poursuivra pendant longtemps ». N'est-ce pas, finalement, l'objectif poursuivi ?

Les États-Unis ne sont pas le seul pays qui finance la déstabilisation de l'Ukraine dans le but de lui faire rompre les liens historiques et culturels qu'elle partage naturellement avec ses voisins. Par exemple, les autorités polonaises indiquent que leur gouvernement a transféré pour plus de 1,6 milliard de dollars d'armes et d'équipements militaires au régime de Kiev depuis le début de cette année. En outre, la Pologne est devenue une base de transbordement (centre logistique) pour le transport d'armes et de mercenaires étrangers vers l'Ukraine, dont la présence continue de faire souffrir la population civile. Avouons qu'il s'agit là d'une réputation peu flatteuse pour un pays qui joue le rôle d'« intermédiaire impartial » à l'OSCE.

Lors de la dernière réunion, le Représentant permanent de l'Union européenne a insisté sur le fait qu'il « ne fallait pas s'embêter » à énumérer les quantités de matériels militaires fournies par un certain nombre de pays européens au cours des derniers mois. Nous comprenons que la diffusion de cette information puisse être particulièrement gênante pour certaines personnes présentes dans cette salle, car ces fournitures sont en violation des normes européennes et paneuropéennes, y compris les principes établis au sein de l'OSCE. Néanmoins, nous tenons à souligner une fois de plus que ces mesures, qui visent à attiser l'instabilité près des frontières de la Russie et à réduire le niveau et la qualité de vie en Ukraine même, n'ont rien à voir avec une véritable intention de contribuer au renforcement de l'État ukrainien. Le seul but pour lequel l'Occident a besoin de l'Ukraine est de saper la souveraineté russe et de contrer le développement durable de la Russie.

Et la réalisation de cet objectif passe par la promotion d'une idéologie nationaliste, néonazie et militariste. Pendant des années après le coup d'État de février 2014, un certain nombre de pays occidentaux ont contribué à cultiver les idées de russophobie, de misanthropie et d'exclusivité nationale ukrainienne en Ukraine. Malgré la propagation de cette idéologie, les élections présidentielles et parlementaires qui se sont tenues en Ukraine en 2019 ont montré que cet ensemble de « valeurs » est rejeté avec force par la grande majorité des habitants de l'Ukraine. Cependant, après avoir gagné la confiance des citoyens, Volodymyr Zelensky a utilisé son pouvoir politique pour tromper les Ukrainiens en prônant, conformément aux directives strictes de l'étranger, une ukrainisation forcée et l'exclusion de tout ce qui est russe de la vie publique et politique en Ukraine. Le Gouvernement de Kiev a mené une opération militaire punitive contre les habitants du Donbass, saboté les accords de Minsk, et créé des menaces directes pour la Russie depuis le territoire de l'Ukraine, dans le cadre de son assimilation militaire par l'OTAN. En outre, sous la direction d'instructeurs de l'Alliance, le Gouvernement ukrainien a mené des opérations concrètes et élaboré des plans militaires spécifiques en vue de lancer une offensive sur toute la longueur de la ligne de contact au Donbass ainsi que sur le territoire d'États voisins.

L'opération spéciale russe vise à protéger la population des républiques populaires de Donetsk et de Lougansk, qui est opprimée par le régime de Kiev, et à prévenir les menaces militaires provenant du territoire ukrainien et dirigées vers des États voisins, en premier lieu la Fédération de Russie.

Il est clair que le succès de l'opération russe ne peut pas plaire aux conseillers étrangers de l'Ukraine. Dans ce contexte, nous notons que certains pays donnent des conseils provocateurs aux dirigeants politico-militaires ukrainiens les incitant à attaquer le territoire russe adjacent. Par exemple, le sous-secrétaire d'État britannique (ministre des forces armées), James Heappey, s'est récemment distingué en tenant de tels propos : « Il est tout à fait légitime que l'Ukraine prenne pour cible l'intérieur de la Russie afin de perturber la logistique ». De plus, le gouvernement ukrainien a été invité à utiliser les armes que le gouvernement britannique a fournies massivement à l'Ukraine à cette fin. Le 25 avril, à la Chambre des communes, Ben Wallace, Ministre britannique de la défense, a lui aussi évoqué la volonté d'intensifier la militarisation de l'Ukraine.

En fait, cette approche est d'autant moins surprenante que le Royaume-Uni investit depuis des années dans la propagande en faveur de la guerre en Ukraine. Il suffit de penser aux appels systématiques à ne pas rechercher, dans le cadre des accords de Minsk, de règlement politique et diplomatique au conflit du Donbass en dialoguant directement avec les représentants de Donetsk et de Lougansk.

Nous insistons : toutes les armes étrangères fournies par les pays de l'OTAN à l'Ukraine pour tuer des citoyens de Russie, d'Ukraine, de la République populaire de Donetsk (RPD) et de la République populaire de Lougansk (RPL) sont des cibles militaires légitimes dans le cadre de l'opération militaire spéciale russe.

Au cours de cette opération, les forces armées russes et les unités de la RPD et de la RPL ont libéré d'importants territoires des républiques populaires de Donetsk et de Lougansk, la totalité de la région de Kherson et certaines parties des régions de Kharkiv, de Zaporijia et de Mykolaiv. Dans ces territoires qui commencent à connaître une vie paisible, les infrastructures publiques essentielles, les infrastructures sociales, les logements et les services communaux sont remis en service rapidement et les semis de plantes cultivées ont commencé. Monsieur le Président, si vous nous donniez la possibilité de montrer de vraies images, par exemple, de la nouvelle vie des habitants de Kherson et de la situation dans les autres régions libérées, vous verriez tous un retour à la vie normale. Malheureusement, cette possibilité ne nous est pas donnée mais vous pouvez voir vous-même cette évolution sur les réseaux sociaux. Dans le même temps, nous constatons que le régime de Kiev continue d'empêcher la population locale de retourner dans les zones libérées en bloquant tous les couloirs humanitaires ouverts par la partie russe.

Marioupol et Azovstal ont été mentionnés aujourd'hui. Depuis plusieurs semaines, des couloirs humanitaires sont annoncés du matin au soir pour que les civils retenus par les nationalistes d'Azov puissent être évacués. Le Secrétaire général de l'ONU en a également parlé à Moscou et à Kiev. Mais que peut-on faire de plus ? Il faudrait laisser partir les civils et déposer vos armes. Voilà une logique en faveur de la paix. Mais ce n'est pas le cas.

À Mykolaiv, des combattants des « bataillons de défense territoriale » ont installé des engins explosifs radiocommandés munis de projectiles près de l'usine de réparation d'avions de Mykolaiv. Ils prévoient de les faire exploser lorsque des civils y seront rassemblés, puis ils accuseront les militaires russes d'être responsables du massacre. Dans la ville de Lysychansk, dans la République populaire de Lougansk contrôlée par les forces armées ukrainiennes, la 57<sup>e</sup> brigade d'infanterie motorisée des forces armées ukrainiennes a bombardé le marché central, après quoi les débris ont été enlevés et les corps de militaires ukrainiens morts, revêtus de vêtements civils, y ont été transportés. Des journalistes ukrainiens et étrangers ont pu visiter les lieux. Nous tenons à vous avertir que nous connaissons les plans du gouvernement ukrainien visant à diffuser des informations erronées dans les médias et sur Internet au sujet des atrocités russes qui auraient été commises à Lysychansk.

Il va sans dire que nous continuerons à présenter des éléments factuels pour réfuter cette provocation et d'autres mises en scène préparées par le Gouvernement ukrainien, qui visent à diffamer les actions des forces armées russes. C'est ce qui s'est passé avec la prétendue frappe aérienne sur la maternité de Marioupol, le bombardement de la gare de Kramatorsk et les tentatives d'attribuer à l'armée russe les « exécutions massives de civils » à Boutcha, Borodyanka et Irpin dans la région de Kiev. Des faits et des preuves publiés, également par des sources indépendantes, montrent que des formations armées ukrainiennes étaient à l'origine de ces incidents. Nous savons également quels sont les conseillers étrangers du régime de Kiev qui ont orchestré ces actes criminels. Par ailleurs, le Président russe, interrogé par le Secrétaire général António Guterres sur ce qui s'est passé à Boutcha, a déclaré explicitement que nous savions avec certitude qui était responsable de cette mise en scène.

L'Union européenne a récemment décidé d'allouer des fonds pour continuer à propager la désinformation ukrainienne. Des informations font état d'un financement des travaux de la commission chargée d'enquêter sur les atrocités commises à Boutcha. Au total, 7.5 millions d'euros serviront à « former » les agents des services de répression ukrainiens à la conduite d'enquêtes sur les « crimes de l'armée russe » présumés.

Cela revient, finalement, à financer des « enquêtes » dont les conclusions, politiquement attendues, n'auront rien à voir avec la situation réelle. Une telle adaptation aux besoins est visible dans tous les domaines. On remarque à cet égard que l'Union européenne n'a pas fait preuve du même zèle lorsqu'il fallait divulguer des informations détaillées sur des événements réels et tragiques, notamment les fusillades de Maïdan en février 2014 ou les événements sanglants d'Odessa en mai 2014, durant lesquels des dizaines de personnes ont été brûlées vives. Et nous comprenons bien pourquoi il était dans l'intérêt d'un certain nombre de pays occidentaux de cacher ces informations à la société ukrainienne, car elles étaient d'une importance capitale pour mener à bien le coup d'État.

On remarque également que dans leur volonté de cacher la vérité sur tous ces événements, les services de renseignement ukrainiens n'hésitent pas à employer les méthodes les plus détestables. Le 25 avril, des membres de l'organisation terroriste néo-nazie National Socialism/White Power ont été arrêtés en Russie au motif d'avoir planifié le meurtre d'une personnalité publique, le célèbre journaliste russe Vladimir Soloviev, sur ordre des services de sécurité ukrainiens. D'après le témoignage de détenus, ils ont également envisagé de tuer les journalistes Dmitri Kiselev, Margarita Simonyan, Olga Skabeyeva et Evgeny Popov. Les membres de ce groupe ont déclaré qu'ils prévoyaient de s'enfuir en Ukraine après avoir

commis leur crime. Nous sommes frappés, une fois de plus, par l'absence de réaction de la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, Teresa Ribeiro, à cet égard. Peut-être considère-t-elle les journalistes russes comme des citoyens de seconde zone ?

Dans ce contexte, pour tenter de convaincre l'opinion publique qu'il n'y a pas de manifestations de néonazisme en Ukraine, les médias occidentaux poussent l'absurdité à son comble. Par exemple, un article du journal allemand *Die Welt* intitulé « Die Lüge vom 'neonazistischen' Bataillon und die Schuld des Westens » (Le mensonge du bataillon néonazi et la culpabilité de l'Occident), qui a été publié pour défendre le bataillon Azov ukrainien, est illustré par une photographie d'un rassemblement de ses membres. Le cliché montre les insignes des unités SS et un insigne actualisé de la division de chars SS « Das Reich ». On constate également que les « chercheurs » ne prennent pas la peine d'étudier les discours haineux des commandants du bataillon, les textes qu'ils produisent et les faits concernant leur implication dans des crimes contre des Ukrainiens pacifiques. Est-il vraiment si difficile de revenir sur l'histoire du pays au milieu du XX<sup>e</sup> siècle et de rappeler les massacres déjà commis sous les mêmes drapeaux et avec les mêmes idées ? S'agit-il de l'incompétence du personnel de la publication ou d'une tentative délibérée de justifier la présence de néonazis en Ukraine ?

Restons vigilants. Les autorités de Kiev tentent de convaincre la communauté internationale et elles-mêmes qu'il n'existe aucune manifestation de néonazisme en Ukraine. Mais avec qui sont-elles vraiment en guerre, avec qui s'associent-elles ? Ces dernières semaines, des monuments commémoratifs à la mémoire de ceux qui ont combattu le nazisme pendant la Seconde Guerre mondiale ont été profanés de manière consternante dans des territoires sous le contrôle des forces armées ukrainiennes. Sur ordre des autorités, l'obélisque de la place de la Victoire à Kiev a été profané, à Mukachevo, la tombe commune des soldats et le monument à la libération du fascisme ont été détruits, à Kharkiv, le mémorial érigé en l'honneur de l'éminent chef militaire Gueorgi Joukov a été sauvagement démoli (puis jeté dans une décharge) et les monuments aux soldats libérateurs de plusieurs villes d'Ukraine occidentale ont été détruits. Et qu'en est-il de la direction de l'OSCE ? Elle est silencieuse.

Le Gouvernement ukrainien continue d'utiliser la population civile à des fins militaires. Voici quelques exemples récents. À Krasnyi Liman, dans la République populaire de Donetsk, pour l'instant sous le contrôle des forces armées ukrainiennes, les combattants de ces formations ont aménagé une place forte dans une maison de retraite. Son personnel et ses patients sont détenus de force et servent de boucliers humains. À l'hôpital municipal de la rue Lomonossov à Kostyantynivka, une autre ville contrôlée par les forces armées ukrainiennes dans la République populaire de Donetsk, les militaires ukrainiens ont cyniquement forcé tous les patients à quitter l'établissement médical, quel que soit leur état de santé, et utilisent le bâtiment pour leurs propres besoins. À Zaporijia, une unité des forces armées ukrainiennes est stationnée dans l'hôpital d'urgence de la ville, rue Victory, tandis que des véhicules blindés et des postes de tir d'artillerie se trouvent dans les environs.

Les nationalistes ukrainiens continuent de retenir en otage 90 ressortissants étrangers de cinq pays et de s'en servir comme boucliers humains. En outre, 75 navires étrangers de 17 pays restent bloqués dans sept ports (Kherson, Mykolaiv, Tchernomorsk, Ochakiv, Odessa, Yuzhne et Marioupol). Le risque de bombardement et la menace extrême que représentent les mines posées par les formations ukrainiennes dans les eaux intérieures et la mer territoriale de l'Ukraine empêchent les navires de pénétrer en haute mer en toute sécurité.

Toutes ces actions de la partie ukrainienne témoignent une fois de plus d'un comportement barbare envers la vie humaine et d'un mépris total des normes morales, du droit humanitaire international et des autres obligations existantes.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance du Conseil permanent d'aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention.

---

**1371<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1371 du CP, point 3 c) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FRANCE  
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALLEMAGNE, DE L'AUTRICHE, DE  
LA BELGIQUE, DE LA BULGARIE, DE CHYPRE, DE LA CROATIE,  
DU DANEMARK, DE L'ESPAGNE, DE L'ESTONIE, DE LA  
FINLANDE, DE LA GRÈCE, DE L'IRLANDE, DE L'ISLANDE, DE  
L'ITALIE, DE LA LETTONIE, DE LA LITUANIE, DU LUXEMBOURG,  
DE MALTE, DE MONACO, DE LA NORVÈGE, DES PAYS-BAS, DE LA  
POLOGNE, DU PORTUGAL, DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE,  
DE LA ROUMANIE, DE LA SLOVAQUIE, DE LA SLOVÉNIE  
ET DE LA SUÈDE)**

Je prononce la présente déclaration à titre national ainsi qu'au nom des États participants suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède.

Cette liste est provisoire et sera consolidée dans la version écrite du texte qui sera distribuée.

Le 25 avril, la 13<sup>e</sup> Haute Cour pénale d'Istanbul a condamné M. Osman Kavala, éminent défenseur des droits humains, à la prison à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle, le déclarant coupable de tentative de renversement du Gouvernement. Sept autres accusés ont été condamnés à 18 ans de prison.

Nous regrettons profondément ce verdict, qui intervient moins de trois mois après que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a lancé une procédure contre la Turquie pour avoir refusé d'appliquer l'arrêt juridiquement contraignant de la Cour européenne des droits de l'homme. En décembre 2019, la Cour avait estimé que M. Kavala avait été placé en détention sans que rien ne prouve qu'il avait commis une infraction, Et que son arrestation et sa détention provisoire n'avait pas d'autre but que de le réduire au silence et de dissuader d'autres défenseurs des droits humains de mener des activités légitimes.

En tant que membre du Conseil de l'Europe, la Turquie est tenue d'appliquer les décisions de la Cour. Étant donné que la Turquie refuse systématiquement d'appliquer ces arrêts, l'Union européenne exprime sa préoccupation croissante quant au respect des normes internationales et européennes par le système judiciaire turc. Nous demandons à la Turquie de respecter ses engagements internationaux.

Nous demandons à la Turquie de libérer Osman Kavala. En ces temps difficiles, la protection et le respect de nos valeurs communes, en particulier la protection des droits humains, sont plus importants que jamais.



---

**1371<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1371 du CP, point 3 c) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ISLANDAISE**

L'Islande s'associe pleinement à la déclaration de l'UE, mais nous souhaiterions ajouter quelques remarques au nom de notre pays.

Le droit à un procès équitable, à un appareil judiciaire indépendant et impartial et à un système judiciaire digne de confiance sont les fondements essentiels d'une société démocratique et juste. Comme le stipule la Convention européenne des droits de l'homme, « toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement dans un délai raisonnable par un tribunal indépendant et impartial ». En outre, la constitution de la Turquie, ses obligations en matière de droit international et les engagements de l'OSCE codifient le droit universel d'exercer la liberté d'expression ainsi que la liberté de réunion et d'association pacifiques.

Nous sommes profondément préoccupés par la décision de la 13<sup>e</sup> Haute Cour pénale d'Istanbul de condamner le défenseur des droits humains, M. Osman Kavala, à la prison à perpétuité, ainsi que par la condamnation de sept autres accusés à la prison à perpétuité. Cette décision est pour le moins injuste et incompatible avec les engagements internationaux de la Turquie, les droits de l'homme, les libertés fondamentales et l'État de droit.

Nous demandons à la Turquie de libérer M. Kavala, de mettre en œuvre l'arrêt juridiquement contraignant de la Cour européenne des droits de l'homme et de respecter pleinement ses engagements internationaux.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.JOUR/1371

28 April 2022

Annex 17

FRENCH

Original: ENGLISH

---

**1371<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1371 du CP, point 3 c) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE**

Merci, Monsieur le Président.

Nous avons pris note des déclarations concernant l'affaire judiciaire de M. Mehmet Osman Kavala et d'autres.

Cette affaire est traitée par une juridiction indépendante. Conformément à la Constitution turque, le pouvoir judiciaire est exercé par des tribunaux indépendants et les juges prennent des décisions conformément à la Constitution, aux lois et à leurs convictions personnelles.

Aucun organe, autorité, bureau ou individu ne peut donner des ordres ou des instructions ou encore faire des recommandations ou des suggestions aux tribunaux.

Il existe des voies de recours contre la décision de la Cour. M. Mehmet Osman Kavala et d'autres personnes peuvent donc faire appel de la décision de la 13<sup>e</sup> Haute Cour pénale d'Istanbul.

Par conséquent, le processus judiciaire en Turquie n'est pas encore achevé.

En outre, la procédure engagée devant la Cour européenne des droits de l'homme concernant l'affaire Mehmet Osman Kavala se poursuit. Nous attendons de la Cour qu'elle agisse équitablement et rende son jugement en tenant compte des procédures internes en cours.

Je recommande à mes collègues de s'abstenir de toute déclaration qui pourrait être interprétée comme une tentative d'influencer le processus judiciaire.

Je vous demande, Monsieur le Président, de bien vouloir annexer notre déclaration au journal de ce jour.

Je vous remercie.



---

**1371<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1371 du CP, point 4 a) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION**  
**DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Monsieur le Président,

Je constate que personne n'a manifesté d'intérêt pour le rapport sur les activités de la Présidence, ce qui est regrettable. J'ai quant à moi quelques questions mais aussi quelques observations à formuler à propos de la décision conjointe de la Présidence et de la Secrétaire générale de l'OSCE de commencer enfin à interrompre les activités de la désormais défunte Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine.

Tout d'abord, j'aimerais vérifier auprès du Président du Conseil permanent qu'un rapport écrit sur les travaux de la Présidence sera distribué. J'espère que cette pratique ne sera pas oubliée. Il serait également souhaitable d'obtenir de plus amples détails sur certains des aspects que le Président vient de souligner.

Deuxièmement, nous aimerions préciser le statut de la prochaine conférence qui se tiendra à Varsovie le 5 mai. Pourquoi l'annonce est-elle faite au Conseil permanent de l'OSCE ? Qu'est-ce que la Présidence entend par « conférence des donateurs » ? À notre connaissance, ni le Secrétaire général de l'ONU ni les chefs des programmes spéciaux d'assistance humanitaire en Ukraine n'ont demandé à l'OSCE de parrainer, de faciliter ou d'organiser de quelconques événements dans le cadre du plan humanitaire annoncé récemment par le Secrétaire général adjoint de l'ONU, M. Martin Griffiths. Nous aimerions donc en savoir plus sur le type de conférence, les personnes invitées, l'ordre du jour, etc. En outre, le fait qu'elle soit annoncée lors d'une réunion d'un organe de décision de l'OSCE signifie que tous les États participants sont invités. Or il ne s'agit pas d'un événement de notre Organisation : aucune décision n'a été prise à ce sujet et son ordre du jour n'a pas été débattu. Beaucoup de questions se posent donc à ce sujet.

Troisièmement, en ce qui concerne le fonctionnement de la Troïka de l'OSCE, il n'existe malheureusement pas de lignes directrices relatives à ses travaux, d'autant que les tentatives visant à créer des mécanismes lui permettant de fonctionner selon des normes convenues collectivement ont échoué à chaque fois. Si ma mémoire est bonne, il y en a eu 25 depuis 1994. Nous tenons dès lors à poser les questions ci-après au Président du Conseil permanent, qui a annoncé que la Troïka avait rencontré le Ministre ukrainien des affaires étrangères : à quel titre le Président en exercice était-il présent ; quelles questions ont été

examinées avec le Ministre ukrainien des affaires étrangères ; pourquoi n'y a-t-il que ce ministre qui a été invité à participer à la réunion, et quels signaux ont été adressés à la communauté de l'OSCE après cette réunion ? En règle générale et conformément à une pratique qui a existé jusqu'à présent, la Troïka est tenue de publier des communiqués de presse. Or cette institution, qui n'a quasiment pas fonctionné ces dernières années, n'est plus rien d'autre qu'un nom. Nous sommes également intéressés par ce qui se cache derrière l'annonce faite par le Président du Conseil permanent selon laquelle la Troïka aurait demandé à la Fédération de Russie d'agir.

Un autre point se rapporte aux activités du Président en exercice de l'OSCE. Il a été question de sa participation à un événement en Inde. Selon nous, le Président en exercice se rendait en Inde à ce titre et non en tant que Ministre des affaires étrangères de son pays, sachant qu'une déclaration a laconiquement indiqué qu'il s'était déplacé, entre autres, pour donner des informations sur le point de vue de la Présidence de l'OSCE concernant la situation en matière de sécurité en Europe dans le cadre de l'agression présumée. Nous sommes conscients que de nombreuses personnes n'apprécient pas les règles convenues collectivement selon lesquelles la Présidence est tenue de représenter notre Organisation sur la scène internationale. Je tiens à lire à ce sujet la Décision n° 8 de 2002 du Conseil ministériel de Porto sur le rôle de la Présidence en exercice de l'OSCE. Le paragraphe 2(g) énonce que la Présidence en exercice « [e]st chargée de la représentation extérieure de l'OSCE. Pour s'acquitter de cette tâche, la Présidence en exercice prend l'avis des États participants en la matière et agit conformément aux résultats de ces consultations. » À notre connaissance, il n'y a pas eu de consultation sur la participation du Président en exercice, et encore moins sur la présentation, lors de la visite internationale susmentionnée, de ses vues sur les activités de notre Organisation. Nous considérons qu'il s'agit là d'une violation flagrante du mandat de la Présidence de l'OSCE. Je vous demande de transmettre cette position en personne au Président en exercice, le Ministre polonais des affaires étrangères Zbigniew Rau.

Passons maintenant aux observations faites par le Président du Conseil permanent et la Secrétaire générale de l'OSCE sur l'ancienne Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine (MSO). Nous prenons note qu'un début de clôture des activités de la MSO a été effectué. Il était temps. Permettez-moi de faire quelques remarques sur les aspects organisationnels, politiques, juridiques et financiers.

En l'absence de consensus sur la prorogation de son mandat, la Mission a effectivement cessé d'exister à compter du 1<sup>er</sup> avril de cette année. Les consultations sur son avenir auraient dû avoir lieu avant cette date, et non après. Cependant, ces quatre dernières semaines, l'ancienne opération de terrain a été en mode « inactif », qui a été qualifié, pour une raison quelconque, d'« administratif ». La MSO a bénéficié d'un financement budgétaire intégral, ce qui a entraîné des coûts déraisonnables pour les États participants.

Les contrats du personnel de la MSO, notamment ceux des membres du personnel recrutés sur le plan international, qui n'étaient plus en mesure d'exercer des fonctions d'observation, sont restés en vigueur tout au long de cette période. Ses membres ont tous été mis en « congé payé spécial ». Des versements réguliers ont été effectués aux prestataires extérieurs et aux bailleurs qui ne participaient pas aux tâches prescrites. Bien entendu, nous sommes conscients que la Mission devra continuer à payer les prestataires de services pendant un certain temps, puisque ses activités ont été interrompues. Cependant, en raison du

retard pris dans le processus de clôture de ces activités, les coûts ont considérablement augmenté.

Les motifs du non-renouvellement du mandat de la MSO sont clairs, et nous en avons parlé à maintes reprises. En fin de compte, la Mission n'a pas rempli les principales tâches qui lui avaient été confiées en 2014 par le Conseil permanent de l'OSCE.

La fonction d'observation ne représentait qu'une partie de ses activités. En effet, l'objectif principal de la Mission était de contribuer à un règlement politique par le dialogue et la négociation, tout en s'occupant d'autres tâches liées à la facilitation de la cessation des hostilités, au retrait des armes et équipements lourds, aux consultations sur les élections locales et à la rédaction d'une nouvelle constitution qui formaliserait de manière permanente le statut des territoires non contrôlés par le gouvernement ukrainien, en utilisant la « formule Steinmeier » convenue avec l'aide de l'OSCE. En d'autres termes, la Mission devait faciliter le dialogue en vue de parvenir à une solution politique et diplomatique à la crise. Un tel règlement, rappelons-le, devait être achevé avec l'aide de l'OSCE avant la fin de 2015, conformément à l'Ensemble de mesures de Minsk approuvé par la résolution 2202 du Conseil de sécurité des Nations unies.

En outre, la Mission n'a pas réussi à empêcher une reprise de la confrontation armée. La facilitation des « fenêtres de silence » et la restauration des infrastructures civiles sont, bien entendu, des aspects importants du travail de l'ancienne MSO. Il ne faudrait pas non plus occulter ses nombreuses autres tâches, à savoir recueillir des informations et rendre compte impartialement de la situation dans sa zone d'opération, répondre aux signalements d'incidents et établir des contacts avec les autorités locales, la société civile et les membres de la population autochtone.

Le mandat de la MSO a donc expiré le 1<sup>er</sup> avril 2022. On se demande pourquoi il a fallu retarder artificiellement la clôture de la Mission une fois son mandat expiré. En quoi cela a-t-il profité à l'OSCE ? Combien a coûté le fait de ne pas avoir pris la décision d'interrompre le fonctionnement de cette opération de terrain en temps voulu ? Nous adressons ces questions à la Secrétaire générale.

Nous pensons que la Présidence est directement responsable de l'utilisation inefficace du budget de la MSO au cours des quatre dernières semaines, car elle a avalisé une prolongation non procédurale de son financement en l'absence de mandat.

Compte tenu de ce qui précède, nous tenons à souligner que la Fédération de Russie ne reconnaît pas la légitimité des factures de paiement des contributions au budget de la MSO adressées aux États participants le 5 avril 2022 sous couvert d'invoquer l'article 4.04 du Règlement financier. Comme nous l'avons déjà mentionné, cette norme ne peut s'appliquer aux opérations de terrain dont le mandat est arrivé à expiration.

Un dernier point. À notre connaissance, conformément au Règlement financier et à la pratique établie de l'OSCE, un projet de décision technique du Conseil permanent sur l'approbation des allocations finales à la MSO devrait être soumis aux États participants dès que possible. Il contiendra une évaluation précise des ressources financières et humaines qui sont nécessaires pour la clôture des activités de la Mission ainsi que le calendrier prévu pour la fourniture de ces ressources. En l'absence d'une telle décision, les engagements et

dépenses relatifs à la clôture des activités de la Mission ne pourront être qu'arbitraires et dépourvus de base politique et juridique, et ses états financiers ne pourront pas être officiellement arrêtés à l'issue de la procédure de clôture.

Nous demandons que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance du Conseil permanent de ce jour.

Merci de votre attention.